



**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES
(NON AUDITÉS)
AU 31 MARS 2025**

ABIVAX

Contenu

	Page
INTRODUCTION	3
FACTEURS DE RISQUE	5
RAPPORT D'ACTIVITÉ	6
INDEX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	15
DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE	52

INTRODUCTION

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne l'exige, les termes « Abivax », « la Société » et « le Groupe » désignent Abivax SA et sa filiale consolidée, prises conjointement.

« Abivax », le logo d'Abivax et les autres marques commerciales ou de service d'Abivax SA figurant dans ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025 sont la propriété d'Abivax SA. Bien que pour des raisons de commodité uniquement, les marques commerciales, les marques de service et les noms commerciaux mentionnés dans les présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025 soient indiqués sans les symboles ® et ™, cela ne doit pas être interprété comme une indication que leurs propriétaires respectifs ne feront pas valoir leurs droits sur ceux-ci dans toute la mesure prévue par la législation applicable. Toutes les autres marques commerciales, noms commerciaux et marques de service figurant dans les présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025 sont la propriété de leurs titulaires respectifs. Abivax n'a pas l'intention d'utiliser ou d'afficher les marques et les noms commerciaux d'autres sociétés afin d'insinuer que le Groupe entretient une quelconque relation avec elles ou qu'elles lui apportent leur aval ou leur caution.

Les présents états financiers consolidés condensés non audités de la situation financière au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que les états consolidés condensés non audités du résultat, des autres éléments du résultat global et des variations des capitaux propres y afférents pour chacune des périodes de trois mois prenant fin les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, et les états consolidés condensés non audités des flux de trésorerie pour les périodes de trois mois prenant fin les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et adoptées par l'Union Européenne (« UE »), règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002. Aucun des états financiers n'a été préparé conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis (« US GAAP »). Les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités sont présentés en euros et, sauf mention contraire, tous les montants indiqués sont exprimés en euros. Dans ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités, les termes « \$ », « dollars américains », « dollars » et « USD » désignent tous des dollars américains, et les termes « € », « EUR » et « euros » désignent des euros de l'Union Monétaire Européenne, sauf indication contraire. Tout au long de ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités, le terme « ADS » désigne des *American Deposit Shares* ou, le cas échéant, les actions ordinaires représentées par ces ADS.

Remarque concernant les déclarations prospectives

Les présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025 contiennent des déclarations prospectives qui sont établies sur la base des convictions et des hypothèses de la Direction et sur les informations dont elle dispose à l'heure actuelle. Toutes les déclarations autres que les faits et circonstances actuels et historiques contenus dans les présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025, y compris les déclarations relatives à la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels futurs, ainsi qu'à sa stratégie commerciale, à ses plans et objectifs opérationnels futurs, constituent des déclarations prospectives. Dans le cadre de ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025, les mots et expressions suivants, ainsi que leur forme négative et d'autres expressions similaires, permettent d'identifier les déclarations prospectives : « anticiper », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « est conçu(e) pour », « peut », « pourrait », « planifier », « sera », « serait », « potentiel », « prédire », « objectif », « devrait ». Les déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les déclarations du Groupe concernant :

- les perspectives d'obtention, de conservation et d'extension des autorisations de commercialisation de ses candidats-médicaments ;
- les caractéristiques et avantages cliniques potentiels de ses candidats-médicaments ;
- le lancement, le calendrier, la progression et les résultats de ses essais précliniques et cliniques (et de ceux menés par des tiers), ainsi que d'autres programmes de recherche et de développement ;
- le calendrier de mise à disposition des résultats de ses essais cliniques ;
- sa capacité à développer des candidats-médicaments jusqu'au stade clinique et le calendrier correspondant ;
- le calendrier des réunions et des dépôts réglementaires ou la probabilité que ceux-ci aient effectivement lieu ;

- sa capacité à obtenir et à conserver des autorisations réglementaires pour tous ses candidats-médicaments et le calendrier correspondant ;
- sa capacité à identifier et à développer de nouveaux candidat-médicaments à partir de ses études précliniques ;
- sa capacité à développer des capacités de commercialisation et de marketing et à effectuer la transition vers une société exerçant une activité commerciale ;
- les effets du renforcement de la concurrence ainsi que des innovations des concurrents nouveaux et existants dans son secteur ;
- sa capacité à nouer des relations ou des partenariats stratégiques ;
- sa capacité à obtenir, conserver, protéger et faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et ses technologies exclusives et à exploiter son activité sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle et les technologies exclusives de tiers ;
- ses attentes en matière de besoins de trésorerie ;
- l'estimation de ses dépenses, de ses futurs revenus, de ses besoins en capitaux et de ses besoins de financement supplémentaires ;
- l'impact de la législation et de la réglementation publiques ;
- sa position concurrentielle ;
- une conjoncture défavorable touchant son secteur, l'économie mondiale ou la chaîne d'approvisionnement mondiale, y compris les fluctuations des marchés financiers et du crédit, les relations commerciales internationales, les troubles politiques, les catastrophes naturelles, les guerres (notamment celles entre la Russie et l'Ukraine, et entre Israël et le Hamas) et les attaques terroristes ;

Les investisseurs sont invités à lire et à analyser attentivement tous les facteurs de risque mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 de la Société déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2025, ou au « Chapitre 3.D—Facteurs de risque » du Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2024 déposé sous la forme d'un Formulaire 20-F le 24 mars 2025 auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») (le « Rapport annuel »), afin de mieux comprendre les risques et les incertitudes liés aux activités du Groupe, y compris les facteurs importants pouvant engendrer une différence conséquente entre ses résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans ses déclarations prospectives. Ces facteurs empêchent le Groupe de garantir que les déclarations prospectives contenues dans le présent document s'avéreront exactes. En outre, si ces déclarations prospectives s'avéraient inexactes, cette inexactitude pourrait être substantielle. Compte tenu des incertitudes notables liées à ces déclarations prospectives, elles ne doivent pas être considérées comme l'affirmation ou la garantie de la part du Groupe ou de la part de toute autre personne que celui-ci atteindra ses objectifs et réalisera ses plans dans un délai donné, voire qu'ils seront atteints ou réalisés un jour. Ces déclarations prospectives reflètent les plans, objectifs, estimations, attentes et intentions du Groupe uniquement à la date du présent document. Le Groupe ne s'engage pas à publier des mises à jour des déclarations prospectives à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où elles sont exigées par la loi.

Le Groupe recommande de lire ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025 et les documents auxquels il fait référence dans leur intégralité, restant entendu que ses résultats futurs réels peuvent s'éloigner considérablement de ses attentes. Ces mises en garde s'appliquent à toutes ses déclarations prospectives.

Les présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025 contiennent des données de marché et des prévisions sectorielles qui ont été obtenues à partir de publications sectorielles. Ces données reposent sur un certain nombre d'hypothèses et de réserves, si bien que le lecteur est invité à ne pas accorder une importance excessive à ces estimations. Le Groupe n'a pas vérifié de manière indépendante les informations de tiers. Bien qu'elle estime que les informations relatives à la position sur le marché, aux opportunités de marché et à la taille du marché présentées dans ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025 sont généralement fiables, elles sont par nature imprécises.

Arrondis

Certains chiffres (y compris ceux qui sont exprimés en milliers ou millions d'euros ou de dollars) et les pourcentages présentés dans ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025 ont été arrondis par excès ou par défaut. Par conséquent, les totaux indiqués peuvent différer légèrement de ceux obtenus en additionnant les chiffres exacts non arrondis.

FACTEURS DE RISQUE

Les activités du Groupe l'exposent à des risques importants. Il est conseillé d'examiner attentivement toutes les informations contenues dans les présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025 et dans les autres documents déposés par la Société auprès de la SEC, y compris les facteurs de risque auxquels sont exposés la Société et son secteur d'activité, qui sont décrits au chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2025 de la Société, ou au « Chapitre 3.D – Facteurs de risque » du Rapport annuel déposé sous la forme d'un Formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les facteurs de risque n'ont pas connu de changement majeur par rapport à ceux décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 et le Rapport annuel déposé sous la forme d'un Formulaire 20-F. Les activités du Groupe, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation pourraient être fortement affectés par ces risques.

RAPPORT D'ACTIVITE

Introduction

Abivax est une société de biotechnologie qui a atteint le stade des essais cliniques et qui est axée sur le développement de thérapeutiques exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. Son candidat-médicament phare, obefazimod, se trouve actuellement en cours d'évaluation dans les contextes suivants :

- Rectocolite hémorragique (« RCH ») : Les essais cliniques de phase 3 pour le traitement d'adultes atteints de RCH active modérée à sévère sont en cours (« ABTECT »). Le 29 avril 2025, le Groupe a annoncé avoir atteint le recrutement complet pour son essai clinique ABTECT. Les premiers résultats des essais ABTECT du traitement d'induction de 8 semaines sont attendus au troisième trimestre 2025, tandis que la présentation des résultats du traitement de maintenance de 44 semaines sont attendus au cours du deuxième trimestre 2026. A ce jour, les caractéristiques de base des participants et les tendances de l'essai sont conformes aux observations de l'essai de phase 2b.
- Maladie de Crohn (« MC ») : Le 3 octobre 2024, le Groupe a annoncé le recrutement du premier patient dans l'essai clinique de phase 2b ENHANCE-CD d'obefazimod chez des patients atteints de MC, la présentation des résultats du traitement d'induction de 12 semaines étant attendue pour le second semestre 2026.
- Traitement combiné : En septembre 2024, le Groupe a annoncé les résultats précliniques préliminaires de l'association d'obefazimod et étrasimod dans un modèle murin de MICI. Ceux-ci montrent que le traitement par l'association améliore la réponse en matière de protection du poids corporel ainsi que l'indice d'activité de la maladie, et qu'il induit une réduction synergique et statistiquement significative de plusieurs cytokines (TNF α , IL-17, IL-6, IFN γ) dans le sang par rapport à chacun des deux médicaments évalués séparément. Les résultats précliniques complémentaires qui sont attendus en 2025 aideront le Groupe à prendre une décision concernant le médicament à associer à obefazimod.

Par ailleurs, le Groupe a lancé un programme de recherche et développement destiné à générer de nouveaux candidats-médicaments potentiels afin de renforcer son portefeuille de propriété intellectuelle sur la plateforme miR-124 et d'identifier de nouveaux candidats-médicaments à partir de sa bibliothèque exclusive de petites molécules qui comprend d'autres amplificateurs de miR-124. Le Groupe prévoit d'annoncer au second semestre 2025 le choix du candidat-médicament qui prendra la suite d'obefazimod dans une nouvelle indication.

Principaux facteurs affectant les résultats opérationnels

La liste des facteurs affectant les résultats opérationnels figure dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 de la Société, déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2025 et disponible sur les sites internet de la Société et de l'AMF, ainsi que dans les dossiers et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel 2024 de la Société déposé sous la forme d'un Formulaire 20-F et disponible sur les sites internet de la SEC.

Description des faits marquants et des activités d'Abivax au premier trimestre 2025

Plans de rémunération fondée sur des actions – de janvier à mars 2025

En janvier 2025, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'un de ses observateurs au Conseil d'administration et conseiller, le droit de souscrire un nombre maximum de 125 000 bons de souscription d'actions (« BSA ») au total, dont l'acquisition des droits (en cas de souscription) est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1^{er} janvier de chaque année.

En février et mars 2025, le Groupe a émis cinq plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de certains de ses dirigeants et salariés, représentant au total un maximum de 4 540 727 actions, dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : acquisition de 50 % des AGA à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à l'issue d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution (à l'exception des 123 102 actions du plan AGA 2025-2,

dont les droits seront acquis à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution). En outre, l'acquisition des droits de la moitié des 4 319 500 actions du plan AGA 2025-1 est subordonnée à la réalisation d'une offre publique d'achat des titres émis par le Groupe entraînant un changement de contrôle du Groupe avant le deuxième anniversaire de la date d'attribution. Enfin, l'acquisition des droits de 50 000 actions est subordonnée au franchissement de certaines étapes liées à des études cliniques.

Les conditions détaillées et le traitement comptable de ces plans sont présentés dans la note 14 des états financiers consolidés.

Evénements postérieurs à la clôture

Changements au sein de la direction – avril 2025

Le 22 avril 2025, le Groupe a annoncé la nomination du docteur Dominik Höchli, MD, au Conseil d'administration d'Abivax, avec effet immédiat.

Fin du recrutement pour les essais de phase 3 ABTECT chez des patients atteints de RCH active modérée à sévère - avril 2025

Le 29 avril 2025, le Groupe a annoncé la fin du recrutement pour les essais de phase 3 ABTECT chez des patients atteints de RCH active modérée à sévère.

Plan de rémunération fondée sur des actions – d'avril à mai 2025

En avril 2025, le Groupe a attribué à un membre de son Conseil d'administration le droit de souscrire un nombre maximum de 39 370 bons de souscription d'actions (« BSA »), dont l'acquisition des droits est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1^{er} mai de chaque année. Les BSA ont été souscrits en mai 2025.

Analyse des résultats

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2024 et 2025.

(En milliers d'euros)	Période de 3 mois prenant fin au 31 mars 2024	Période de 3 mois prenant fin au 31 mars 2025	Variation par rapport à 2024 (%)
Autres produits opérationnels	1 186	994	(16 %)
Total des produits opérationnels	1 186	994	(16 %)
Frais de commercialisation et marketing	(1 977)	(860)	(57 %)
Frais de recherche et développement	(35 744)	(39 301)	10 %
Frais généraux et administratifs	(8 136)	(8 033)	(1 %)
Total des charges opérationnelles	(45 857)	(48 194)	5 %
Résultat opérationnel	(44 671)	(47 200)	6 %
Charges financières	(4 228)	(6 723)	59 %
Produits financiers	6 031	1 552	(74 %)
Résultat financier	1 803	(5 170)	(387 %)
Résultat net avant impôt	(42 867)	(52 370)	22 %
Impôts sur le résultat	—	—	— %
Perte nette de la période	(42 867)	(52 370)	22 %

Total des produits opérationnels

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, le total des produits opérationnels s'élève à 1,0 million d'euros, contre 1,2 million d'euros pour la même période de l'exercice 2024, soit une diminution de 16 %, comme détaillé ci-dessous.

Autres produits opérationnels

Le tableau suivant présente les autres produits opérationnels pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2024 et 2025.

(En milliers d'euros)	Période de 3 mois prenant fin au 31 mars 2024	Période de 3 mois prenant fin au 31 mars 2025	Variation par rapport à 2024 (%)
CIR (Crédits d'impôt recherche)	1 150	970	(16 %)
Subventions	25	—	(100 %)
Autres	12	24	107 %
Total autres produits opérationnels.....	1 186	994	(16 %)

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, les autres produits opérationnels s'élèvent à 1,0 million d'euros, contre 1,2 million d'euros pour la même période de l'exercice 2024.

Crédits d'impôt recherche (« CIR »)

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, le Groupe a comptabilisé des crédits d'impôt recherche au titre de ses projets de recherche et développement à hauteur de 1,0 million d'euros, contre 1,15 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2024. Bien que les dépenses de recherche et développement aient augmenté de 10% pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025 par rapport à la même période de l'exercice 2024, il n'y a pas eu de variation significative des crédits d'impôt recherche au cours de la période en raison du plafonnement du montant des dépenses de recherche et de développement externalisés éligibles au CIR et de la stabilité des dépenses de recherche et développement internes.

Total des charges opérationnelles

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, le total des charges opérationnelles s'élève à 48,2 millions d'euros, contre 45,9 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2024, soit une augmentation de 2,3 millions d'euros, ou 5 %. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des dépenses de recherche et développement de 3,6 millions d'euros et par une diminution des frais de commercialisation et marketing de 1,1 million d'euros, comme décrit ci-dessous.

Frais de commercialisation et de marketing

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, le total des frais de commercialisation et de marketing s'élève à 0,9 million d'euros contre 2,0 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2024, soit une diminution de 1,1 million d'euros. Cette baisse des dépenses est principalement imputable à la limitation des dépenses non critiques du Groupe dans le but de gérer ses dépenses de trésorerie.

Frais de recherche et développement

Le tableau suivant présente les dépenses de recherche et développement par candidat-médicament et par indication thérapeutique pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2024 et 2025.

(En milliers d'euros)	Période de 3 mois prenant fin au 31 mars 2024	Période de 3 mois prenant fin au 31 mars 2025	Variation par rapport à 2024 (%)
Obefazimod	34 434	38 736	12 %
Rectocolite hémorragique.....	30 477	29 175	(4 %)
Maladie de Crohn.....	406	3 394	736 %
Polyarthrite rhumatoïde.....	2	1	(43 %)
Covid-19.....	7	4	(51 %)
Obefazimod, Autres indications.....	87	—	(100 %)
Activités transversales.....	3 455	6 162	78 %
ABX196	4	1	(85 %)
Autres	1 305	564	(57 %)
Frais de recherche et développement	35 744	39 301	10 %

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, les dépenses de recherche et développement s'élèvent à 39,3 millions d'euros, contre 35,7 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2024, soit une augmentation de 3,6 millions d'euros, ou 10 %. Cette hausse est principalement imputable à une augmentation de 3,0 millions d'euros des frais liés au programme clinique sur la MC en raison de l'avancement des essais cliniques de phase 2b, ainsi qu'à une augmentation de 2,7 millions d'euros du coût des activités transversales liée au renforcement général des effectifs de recherche et développement afin de soutenir la croissance de l'organisation et à l'émission de nouvelles actions destinées aux dirigeants et aux salariés engagés dans la recherche et le développement. Elle a été partiellement compensée par une diminution de 1,3 million d'euros, soit 4 %, des dépenses liées à notre programme clinique sur la RCH.

Frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)	Période de 3 mois prenant fin au 31 mars 2024	Période de 3 mois prenant fin au 31 mars 2025	Variation par rapport à 2024 (%)
Frais de personnel.....	5 274	4 688	(11 %)
Frais de conseil et honoraires professionnels.....	1 517	1 935	28 %
Autres frais généraux et administratifs.....	1 345	1 410	5 %
Frais généraux et administratifs	8 136	8 033	(1 %)

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, les frais généraux et administratifs s'élèvent à 8,0 millions d'euros, contre 8,1 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2024, soit une diminution de 0,1 million d'euros, ou 1 %. Cette baisse est principalement imputable à une diminution des frais de personnel de 0,6 million d'euros, soit 11 %, résultant principalement du rythme de comptabilisation des attributions gratuites d'actions aux dirigeants et aux salariés, dont beaucoup ont été émises après l'introduction en bourse aux États-Unis et la cotation sur le Nasdaq en octobre 2023, ainsi qu'au respect strict du budget approuvé, lequel implique des économies liées à l'élimination de dépenses non essentielles. Elle a été compensée par l'augmentation des frais juridiques et professionnels ainsi que d'autres frais liés à l'exploitation d'une société à double cotation.

Résultat opérationnel

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, le Groupe a enregistré une perte opérationnelle nette de 47,2 millions d'euros, contre une perte opérationnelle nette de 44,7 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2024, soit une hausse de 2,5 millions d'euros, ou 6 %. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des dépenses de recherche et développement de 3,6 millions d'euros, partiellement compensée par une baisse des frais de commercialisation et de marketing de 1,1 million d'euros.

Résultat financier

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, la perte financière nette s'élève à 5,2 million d'euros, contre un gain financier net de 1,8 million d'euros pour la même période de l'exercice 2024.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, la perte financière nette est principalement due à des charges d'intérêts de 3,5 millions d'euros liées à la première tranche d'obligations convertibles garanties senior avec émission de bons de souscription d'actions du financement Kreos / Claret (« OCABSA Kreos / Claret »), aux deuxième et troisième tranches d'obligations garanties senior du Financement Kreos / Claret (tirées respectivement le 28 mars 2024 et le 21 juin 2024), aux obligations convertibles senior du Financement Heights (« l'Emprunt obligataire convertible Heights »), à 1,0 million d'euros lié à nos certificats de royalties, ainsi qu'à des pertes de change de 1,0 million d'euros (dont un impact de 0,4 million d'euros, sans incidence sur la trésorerie, lié à la réévaluation dans la monnaie de présentation du Groupe de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en dollars américains au 31 mars 2025). Ces coûts ont été en partie compensés par des produits d'intérêts de 0,9 million d'euros liés au placement du produit de l'introduction en bourse sur le Nasdaq aux États-Unis.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2024, le gain financier net est principalement attribuable à des produits d'intérêts de 2,5 millions d'euros liés au placement du produit de l'introduction en bourse sur le Nasdaq aux États-Unis, à une diminution de 1,6 millions d'euros de la juste valeur des obligations convertibles senior du Financement Heights (« l'Emprunt obligataire convertible Heights ») et à des gains de change de 1,6 million d'euros (dont un impact sans incidence sur la trésorerie de 1,0 million d'euros lié à la réévaluation dans la monnaie de présentation du Groupe de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en dollars américains au 31 mars 2024). Ces gains ont été majoritairement compensés par des charges d'intérêts de 1,5 millions d'euros liées à la première tranche d'obligations convertibles garanties senior avec émission de bons de souscription d'actions du Financement Kreos / Claret (« OCABSA Kreos / Claret ») et aux obligations de l'Emprunt obligataire convertible Heights, à 0,9 million d'euros liés aux certificats de royalties, à une augmentation de 1,2 million d'euros de la juste valeur des dérivés et à des coûts de transaction s'élevant à 0,6 million d'euros.

Impôts sur le résultat

Pour chacune des périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2025 et 2024, la charge d'impôt sur le revenu a été nulle.

Résultat net

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, la perte nette s'élève à 52,4 millions d'euros, contre 42,9 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2024, soit une augmentation de 9,5 millions d'euros ou 22 %.

Liquidité et sources de capitaux

Sources de liquidités

Depuis sa création, le Groupe subit des pertes opérationnelles considérables et prévoit de continuer à en subir dans un avenir prévisible. Il se pourrait même qu'il n'atteigne jamais le seuil de rentabilité. Pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2024 et 2025, le Groupe a déclaré des pertes nettes respectives de 42,9 millions d'euros et 52,4 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, le Groupe a reporté des pertes fiscales cumulées de 609,4 millions d'euros.

Depuis sa création, le Groupe a financé ses opérations par l'émission d'actions ordinaires pour un produit brut total de 557,2 millions d'euros, dont 130,0 millions provenant de l'introduction en bourse sur Euronext Paris en février 2023 et 223,3 millions de l'introduction sur le Nasdaq Global Market sous forme d'*American Depositary Shares* (« ADS »), ainsi que par l'émission d'actions ordinaires en Europe (y compris en France) et dans d'autres pays hors États-Unis dans le cadre d'un placement privé en octobre 2023, par des emprunts bancaires et des prêts structurés pour un montant de 175,0 millions d'euros, par des remboursements de Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») pour un montant total de 31,1 millions d'euros, par des aides reçues de la Banque Publique d'Investissement (« Bpifrance ») (dont 17,1 millions d'euros de subventions et 1,8 millions d'euros d'avances remboursables) et par des certificats de royalties pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Au regard (a) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie existants de 103,6 millions d'euros au 31 mars 2025, et (b) du remboursement du CIR 2024 attendu au second semestre 2025 pour un montant de 5,7 millions d'euros, le

Groupe, à la date de publication des états financiers consolidés inclus dans les présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025, compte pouvoir financer ses besoins estimés en trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2025. Cette estimation tient compte de l'hypothèse de la Direction selon laquelle les dépenses de R&D seront plus élevées en 2025 en raison de l'avancement des essais cliniques de phase 3 d'obefazimod pour le traitement de la RCH ainsi que des essais cliniques de phase 2b pour le traitement de la MC. Selon ces hypothèses et sur la base des plans actuels de développement clinique et opérationnel du Groupe, celui-ci disposerait de fonds suffisants pour financer ses activités jusqu'à l'annonce des premiers résultats des essais cliniques de phase 3 ABTECT-1 et ABTECT-2 sur le traitement d'induction de la RCH prévue au troisième trimestre 2025.

Le Groupe estime pouvoir étendre son horizon de financement au-delà du quatrième trimestre 2025 grâce à des financements dilutifs et non dilutifs supplémentaires, qui pourraient inclure une combinaison d'augmentations de capital, d'accords d'octroi de licences, de financements par emprunts et d'obligations convertibles.

Le 19 novembre 2024, le Groupe a déposé une déclaration d'enregistrement sur Formulaire F-3 auprès de la SEC, qui couvre l'offre, l'émission et la vente ponctuelles, à des prix et des conditions à déterminer au moment de l'offre ou avant, d'un maximum de 350,0 millions de dollars de ses actions ordinaires, y compris celles représentées par des ADS, ainsi que des bons de souscription d'actions ordinaires ou d'ADS, individuellement ou dans toute combinaison, dont 150,0 millions de dollars peuvent être émis dans le cadre du programme ATM (tel que défini ci-dessous). Le 19 novembre 2024, le Groupe a également conclu avec Piper Sandler & Co. (« Piper Sandler ») un accord de distribution d'actions lui permettant d'émettre et de vendre ponctuellement, en une ou plusieurs offres « au marché » et par l'intermédiaire de Piper Sandler agissant en tant qu'agent commercial, des actions ordinaires sous la forme d'ADS, chaque ADS représentant une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,01 euro par action. Le produit brut total de la vente peut atteindre 150,0 millions de dollars (le « Programme ATM »). Au 31 mars 2025, le Groupe n'a vendu aucune ADS dans le cadre du programme ATM.

Sur la base de ce qui précède, la Direction a conclu que ces facteurs soulèvent un doute substantiel quant à la capacité du Groupe à poursuivre son activité pendant une période de 12 mois à compter de la date d'émission des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025.

Augmentations de capital

Au cours de la période de trois mois prenant fin le 31 mars 2025, une augmentation de capital a eu lieu en lien avec l'acquisition de 70 912 AGAs, entraînant l'émission de 70 912 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € par action.

Crédits d'impôt recherche (« CIR »)

Depuis sa création jusqu'au 31 mars 2025, Abivax a bénéficié d'un total de 35,6 millions d'euros de remboursements au titre du CIR. En novembre 2024, le Groupe a reçu un remboursement du CIR de 4,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il est prévu de recevoir d'ici la fin de l'année 2025 un remboursement du CIR de 5,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Bpifrance—Avances remboursables et subventions

Depuis sa création, la Société a reçu plusieurs avances remboursables et subventions de Bpifrance. Les fonds reçus de Bpifrance sous forme d'avances remboursables sont comptabilisés en tant que passifs financiers car il existe une obligation contractuelle de rembourser à Bpifrance ces avances remboursables en numéraire sur la base d'un échéancier de remboursement. Chaque avance accordée a pour but de contribuer au financement d'une étape de développement spécifique. Les subventions sont des aides non remboursables, qui sont comptabilisées dans les états financiers lorsqu'il existe une garantie raisonnable que le Groupe respectera les conditions liées aux subventions et que les subventions seront effectivement reçues.

Bpifrance - Contrat CARENA

Dans le cadre du développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques ciblant l'épissage alternatif et l'interférence ARN dans les domaines de la virologie (VIH-SIDA, HTLV-1) et du métabolisme (obésité), la société SPLICOS, rachetée en octobre 2014, avait conclu avec Bpifrance en décembre 2013 un contrat-cadre d'accompagnement et un contrat d'avance remboursable en lien avec le Projet Stratégique d'Innovation Industrielle « CARENA » (« projet CARENA »). Dans le cadre de ce contrat, la Société était éligible à recevoir jusqu'à 3,8 millions

d'euros d'avances remboursables pour développer un programme thérapeutique contre le VIH avec obefazimod. Au 31 mars 2025, 3,4 millions d'euros d'aides avaient été reçus sous forme d'avances remboursables et de subventions.

En juin 2024, la Société et Bpifrance ont convenu de mettre un terme au projet en raison d'un échec technique.

Bpifrance a accordé un montant supplémentaire de 1,1 million d'euros payable à la Société afin de rembourser les charges supplémentaires engagées dans le cadre du projet, et a accepté de renoncer à 60 % des avances remboursables restantes, soit 3,3 millions d'euros plus les intérêts courus, au titre desquels le Groupe a comptabilisé 2,3 millions d'euros de subventions reçues au total. Le solde a été remboursé au cours du deuxième semestre 2024.

Bpifrance - Contrat RNP-VIR

Dans le cadre du projet CARENA, axé sur le développement clinique d'une molécule médicament et la démonstration de la validité d'une approche thérapeutique innovante ciblant les RNP virales, la Société a conclu avec Bpifrance un contrat-cadre d'accompagnement, ainsi qu'un contrat bénéficiaire avec avances remboursables en date du 21 mars 2017, pour le projet structurant de recherche et développement pour la compétitivité « RNP-VIR ». En vertu du contrat RNP-VIR, la Société est éligible à recevoir jusqu'à 6,3 millions d'euros d'avances remboursables pour développer des méthodes de découverte de nouvelles molécules pour le traitement des maladies infectieuses virales par le biais du développement de la plateforme « Modulation de la biogenèse de l'ARN ». Au 31 mars 2025, 3,9 millions d'euros d'aides avaient été reçus sous forme d'avances remboursables et de subventions.

En juin 2024, la Société et Bpifrance ont convenu de mettre un terme au projet en raison d'un échec technique. Bpifrance a réclamé le remboursement de 1,2 millions d'euros correspondant aux versements excédentaires des avances remboursables et des subventions (pour lesquelles le Groupe n'avait pas engagé les charges de R&D correspondantes) et a accepté de renoncer à 60 % des avances restantes, soit 3,0 millions d'euros plus les intérêts courus, au titre desquels 1,9 millions d'euros de subventions reçues ont été comptabilisés au total. Le solde a été remboursé au cours du deuxième semestre 2024.

Bpifrance – Ébola

Dans le cadre du programme Ébola, la convention d'accompagnement conjoint de Bpifrance et de la Région Occitanie a été conclue le 2 juin 2017 et consiste en des avances remboursables pour un montant total de 0,4 million d'euros (0,1 million d'euros de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et 0,3 million d'euros de Bpifrance). Tous les fonds prévus dans le cadre de ce contrat ont été reçus. En septembre 2019, il a été mis fin à ce programme en raison de l'homologation imminente d'un vaccin concurrent pour cette indication, ainsi que de l'évolution du contexte macroéconomique des financements publics. Le remboursement de l'avance conditionnée s'est étalé sur la période allant de septembre 2019 à juin 2024.

Endettement

Pour une description des accords de financement les plus importants, veuillez vous reporter au « Chapitre 4.9 Contrats importants » du Document d'Enregistrement Universel 2025 de la Société déposé le 24 mars 2025 ou au « Chapitre 10.C. Contrats importants » du rapport annuel 2024 de la société déposé sous la forme d'un Formulaire 20-F.

Au cours de la période de trois mois prenant fin le 31 mars 2025, aucun nouvel accord de financement n'a été conclu.

Évolution historique des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente nos entrées et sorties de trésorerie pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2024 et 2025.

(En milliers d'euros)	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2024	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025	Évolution 2024
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(34 754)	(33 278)	(4 %)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	1 901	1 082	(43 %)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	21 201	(7 837)	(137 %)
Effets des variations des taux de change sur la trésorerie détenue ...	1 319	(700)	(153 %)
Réévaluation des équivalents de trésorerie à la juste valeur		88	100 %
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(10 334)	(40 646)	293 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	251 942	144 221	(43 %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	241 608	103 576	(57 %)

Activités opérationnelles

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles s'élève à (33,3) millions d'euros, contre (34,8) millions d'euros pour la même période de l'exercice 2024, soit une diminution de (1,5) million d'euros, ou (4) %. La trésorerie utilisée au cours des deux périodes était principalement liée à l'avancement des essais cliniques sur la RCH et la MC, aux frais de personnel, juridiques et professionnels, ainsi qu'à d'autres coûts d'infrastructure liés à l'exploitation d'une société à double cotation.

Activités d'investissement

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, la trésorerie provenant des activités d'investissement s'élève à 1,1 million d'euros et est principalement liée à la perception d'intérêts pour un montant de 1,0 million d'euros.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2024, la trésorerie provenant des activités d'investissement s'élève à 1,9 million d'euros et est principalement composée d'intérêts perçus pour un montant de 2,5 millions d'euros, compensés partiellement par le versement de dépôts de 0,5 million d'euros liés au tirage de la tranche B des obligations non convertibles senior garanties du Financement Kreos / Claret.

Activités de financement

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, la trésorerie utilisée pour les activités de financement s'élève à (7,8) millions d'euros et est composée de remboursements de 6,1 millions d'euros (dont 3,7 millions au titre des tranches B et C du Financement Kreos / Claret et 2,2 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire convertible Heights), ainsi que des versements d'intérêts de 2,0 millions d'euros.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2024, la trésorerie provenant des activités de financement s'élève à 21,2 millions d'euros et est composée de tirages de la tranche B (pour un montant de 25 millions d'euros) des obligations non convertibles garanties senior du Financement Kreos / Claret, nette des frais de transaction déboursés (pour un montant de 0,4 million d'euros), compensés partiellement par des remboursements de 2,4 millions d'euros (dont 2,2 millions d'euros pour l'emprunt obligataire convertible Heights) et des versements d'intérêts de 1,1 millions d'euros.

Besoins significatifs en liquidités

Engagements contractuels et financiers

Le tableau suivant présente des informations agrégées sur les engagements contractuels significatifs au 31 mars 2025.

Les montants des engagements figurant dans le tableau ci-dessous sont liés à des contrats exécutoires et juridiquement contraignants qui précisent toutes les conditions importantes, y compris les prestations fixes ou minimales, les dispositions relatives aux prix (fixes, minimum ou variables), et le calendrier approximatif des actions prévues contractuellement. Du fait d'événements futurs, les paiements réels pourraient différer de ces estimations. Tous les montants indiqués dans le tableau ci-dessous, à l'exception des prestations de retraite, sont présentés en valeur brute et ne sont pas actualisés.

(En milliers d'euros)	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2025
	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Engagements financiers	38 994	70 452	109 446
Engagements de location	995	1 270	2 264
Engagements de retraite	—	759	759
Engagements hors bilan	220 526	—	220 526
Total	260 514	72 481	332 995

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe fait régulièrement appel aux services de sous-traitants et conclut des accords de recherche et de partenariat avec différents CRO ainsi qu'avec des partenaires ou sous-traitants du secteur public, qui mènent des essais cliniques et des études en rapport avec les candidats-médicaments. Les engagements hors bilan figurant dans le tableau ci-dessus sont des engagements liés à ces accords de recherche et de partenariat. Ils sont classés à moins d'un an en l'absence d'un calendrier fixe dans les contrats pluriannuels, tels que les contrats de CRO. Les contrats de CRO comprennent des paiements conditionnés à la réalisation d'étapes de développement futures. La majorité des engagements envers les CRO sont résiliables dans certaines circonstances telles que l'insolvabilité, la suspension d'une étude par les autorités compétentes, le manquement à la réglementation ou des négligences dans les prestations.

Les besoins de trésorerie significatifs indiqués dans le tableau ci-dessus ne comprennent pas les futurs paiements éventuels liés aux certificats de royalties, qui s'élèvent à 2 % des ventes nettes futures d'obefazimod (dans le monde entier et pour toutes les indications). Le montant des redevances pouvant être payées au titre des certificats de royalties est plafonné à 172,0 millions d'euros au total. Les paiements de royalties devraient avoir lieu avant la date d'expiration des certificats, soit 15 ans après leur date d'émission (2 septembre 2037).

Au 31 mars 2025, les obligations contractuelles et les prêts du Groupe s'élevaient à 333,0 millions d'euros, comprenant des engagements financiers de 109,4 millions d'euros (eux-mêmes composés de 53,1 millions d'euros au titre des deuxième et troisième tranches des obligations non convertibles garanties senior du Financement Kreos / Claret, 23,7 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire convertible Heights, 30,1 millions d'euros au titre des OCABSA Kreos / Claret, et 2,6 millions d'euros au titre du prêt PGE) et des engagements hors bilan de 220,5 millions d'euros au titre des obligations d'achat.

INDEX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS

États consolidés résumés de la situation financière	16
Comptes de résultat consolidés résumés	17
États consolidés résumés des autres éléments du résultat global	18
États consolidés résumés des variations des capitaux propres	19
États consolidés résumés des flux de trésorerie	20
Notes aux états financiers consolidés résumés	21

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE D'ABIVAX SA

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
ACTIFS		
Actifs non courants		
Goodwill	6	18 419
Immobilisations incorporelles	7	6 606
Immobilisations corporelles	8	2 666
Autres actifs financiers non courants	9	5 919
Autres actifs non courants	10	948
Total actifs non courants	34 558	34 273
Actif courant		
Autres actifs financiers courants	9	7 554
Autres créances et actifs courants	10	18 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	144 221
Total actifs courants	170 671	132 667
TOTAL ACTIFS	205 228	166 939
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres		
Capital social	633	634
Primes d'émission	478 905	479 154
Réserves de conversion	(75)	136
Réserves	(262 637)	(434 147)
Perte nette de la période	(176 242)	(52 370)
Total capitaux propres	13	(6 592)
Passifs non courants		
Passif au titre des prestations définies	16	756
Provisions	14	819
Emprunts	15	29 056
Emprunts obligataires convertibles	15	23 370
Passifs financiers dérivés	15	3 620
Passif au titre des certificats de royalties	15	13 023
Total passifs non courants	70 645	67 790
Passifs courants		
Emprunts	15	22 195
Emprunts obligataires convertibles	15	21 574
Instruments dérivés	15	1 166
Provisions	14	532
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17.1	43 824
Dettes fiscales et sociales	17.2	4 709
Total passifs courants	93 999	105 741
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	205 228	166 939

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS D'ABIVAX SA

<i>(Montants en milliers d'euros, sauf le résultat par action)</i>	Notes	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
Autres produits opérationnels	18	1 186	994
Total des produits opérationnels		1 186	994
Frais de commercialisation et marketing	19.1	(1 977)	(860)
Frais de recherche et développement	19.2	(35 744)	(39 301)
Frais généraux et administratifs	19.3	(8 136)	(8 033)
Total des charges opérationnelles		(45 857)	(48 194)
Résultat opérationnel		(44 671)	(47 200)
Charges financières		(4 228)	(6 723)
Produits financiers		6 031	1 552
Résultat financier	21	1 803	(5 170)
Résultat net avant impôt		(42 867)	(52 370)
Charge d'impôt sur le résultat	22	—	—
Résultat net de la période		(42 867)	(52 370)
Résultat par action (euros/action)			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat par action de base/dilué		62 917 553	63 378 911
Résultat par action de base / dilué (€/action)	23	(0,68)	(0,83)

ÉTATS CONSOLIDÉS RESUMÉS NON AUDITÉS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL D'ABIVAX SA

(Montants en milliers d'euros)	Notes	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
Résultat net de la période		(42 867)	(52 370)
Éléments qui ne sont pas susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		9	40
<i>Gains et pertes actuariels lié au passif au titre des prestations définies</i>	16	9	40
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		(38)	211
<i>Ecarts de conversion en monnaies étrangères</i>		(38)	211
Autres éléments du résultat global de la période		(29)	250
Total du résultat global de la période		(42 896)	(52 119)

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES D'ABIVAX SA

(En milliers d'euros, sauf le nombre d'actions)	Notes	NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	CAPITAUX PROPRES
AU 1 JANVIER 2024		62 928 818	629	478 218	112	(135 210)	(147 740)	196 009
Résultat net de la période		—	—	—		—	(42 867)	(42 867)
Autres éléments du résultat global	16	—	—	—	(38)	9	—	(29)
Total du résultat global de la période		—	—	—	(38)	9	(42 867)	(42 896)
Affectation du résultat net de la période précédente		—	—	—		(147 740)	147 740	—
Charges liées aux rémunérations fondées sur des actions	14	—	—	—	—	5 755	—	5 755
Transactions sur les actions propres	13	—	—	—	—	3	—	3
AU 31 MARS 2024		62 928 818	629	478 218	75	(277 184)	(42 867)	158 872
AU 1 JANVIER 2025		63 347 837	633	478 905	(75)	(262 637)	(176 242)	40 584
Résultat net de la période		—	—	—		—	(52 370)	(52 370)
Autres éléments du résultat global	16	—	—	—	211	40	—	250
Total du résultat global de la période		—	—	—	211	40	(52 370)	(52 119)
Affectation du résultat net de la période précédente		—	—	—		(176 242)	176 242	—
Émission de bons de souscription d'actions	14	—	—	250	—	—	—	250
Émission d'actions gratuites	14	70 912	1	(1)	—	—	—	—
Charges liées aux rémunérations fondées sur des actions	14	—	—	—	—	4 692	—	4 692
AU 31 MARS 2025		63 418 749	634	479 155	136	(434 147)	(52 370)	(6 592)

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE D'ABIVAX SA

(Montants en milliers d'euros)	Notes	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de la période		(42 867)	(52 370)
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles		211	273
Élimination des obligations en matière d'indemnités de départ à la retraite	16	30	36
Charges liées aux rémunérations fondées sur des actions	14	5 755	4 689
(-) Gain net sur la vente d'actions propres		(6)	—
Charges d'intérêts et autres charges financières	21	3 044	5 318
(-) Produits financiers	21	(4 276)	(1 026)
Effet de la désactualisation des avances	9	(182)	(233)
Augmentation/(diminution) de la juste valeur des passifs financiers dérivés et autres passifs évalués à la juste valeur	15	(384)	1 081
Autres éliminations		—	(58)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		(38 675)	(42 289)
Diminution / (augmentation) des autres créances et actifs		(677)	(2 161)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		5 199	12 754
Augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales		(576)	(1 608)
Augmentation / (diminution) des produits constatés d'avance et autres passifs		(25)	26
Variation du besoin en fonds de roulement		3 921	9 011
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		(34 754)	(33 278)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		—	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(12)	(44)
Avances remboursées par (versées à) des CROs	10	—	18
Augmentation des dépôts et autres actifs financiers	9	(542)	(6)
Diminution des dépôts	9	—	130
Intérêts perçus	21	2 454	984
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		1 901	1 082
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit net de l'émission d'emprunts obligataires non convertibles	15	24 625	—
Remboursement des emprunts obligataires non convertibles	15	—	(3 705)
Remboursement des emprunts obligataires convertibles	15	(2 188)	(2 188)
Remboursements d'avances remboursables	15	(28)	—
Paievements des dettes de location	15	(143)	(230)
Intérêts payés	15	(1 070)	(1 965)
Autres		3	250
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		21 201	(7 837)
Effets des variations des taux de change sur la trésorerie détenue	11	1 319	(700)
Réévaluation des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur	11	—	88
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(10 334)	(40 646)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	11	251 942	144 221
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	11	241 608	103 576
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(10 334)	(40 646)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS D'ABIVAX SA

Note 1 - Le Groupe

Note 1.1. Informations sur le Groupe et ses activités

ABIVAX SA (la « Société ») est une société anonyme de droit français constituée le 4 décembre 2013. Son siège social est situé au 7-11 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. La Société développe des produits thérapeutiques visant à exploiter les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (« états financiers intermédiaires ») au 31 mars 2025 et pour la période de trois mois prenant fin à cette date comprennent la Société et ABIVAX LLC (« la Filiale »), la filiale américaine d'ABIVAX SA créée le 20 mars 2023 en vertu des lois de l'État du Delaware (l'ensemble étant désigné comme le « Groupe »).

Le Groupe subit des pertes depuis sa création et ses capitaux propres s'élevaient à (6 592) milliers d'euros au 31 mars 2025. Le Groupe prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que ses candidats-médicaments actuellement en cours de développement soient capables, le cas échéant, de générer des revenus significatifs. Le Groupe aura besoin de fonds supplémentaires conséquents pour le financement de ses activités et le développement commercial de ses candidats-médicaments.

Les activités futures du Groupe sont fortement dépendantes d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et de développement ; (ii) l'autorisation réglementaire et l'acceptation par le marché des produits proposés dans le futur ; (iii) le succès de la recherche de financements supplémentaires et leur obtention en temps voulu ; et (iv) le développement de thérapies concurrentes par d'autres sociétés biotechnologiques et pharmaceutiques. Par conséquent, le financement du Groupe est assuré, à court et à moyen terme, par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres ou de dettes et le Groupe prévoit de continuer à se financer de la même façon.

Le Groupe concentre ses efforts sur les points suivants :

- Poursuite du programme de l'essai clinique de phase 3 (ABTECT) d'obefazimod pour le traitement de la rectocolite hémorragique (« RCH ») active modérée à sévère.
- Lancement de l'essai clinique de phase 2b (ENHANCE-CD) d'obefazimod pour le traitement de la maladie de Crohn (« MC »).
- Évaluation des candidats à une association thérapeutique orale ou injectable avec obefazimod pour le traitement de la RCH.
- Sélection d'un candidat-médicament destiné à prendre la suite d'obefazimod.

Note 1.2. Date d'autorisation de la publication

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes y afférentes (les « états financiers ») ont été préparés sous la responsabilité de la Direction du Groupe et ont été approuvés et autorisés à la publication par le Conseil d'administration du Groupe le 28 mai 2025.

Note 2 - Bases de préparation

À l'exception des données relatives aux actions et des montants par action, les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont présentés en milliers d'euros. Pour le calcul de certaines données financières et d'autres informations contenues dans ces comptes, les montants sont arrondis au nombre entier supérieur ou

inférieur. Par conséquent, les montants totaux présentés dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.

Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 31 mars 2025 et pour les périodes de trois mois prenant fin les 31 mars 2025 et 2024 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle que publiée par l'IASB et telle qu'adoptée par l'Union européenne (UE) et doivent être lus conjointement avec les derniers états financiers annuels du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024, préparés conformément aux IFRS tels que publiés par l'IASB et tels qu'adoptés par l'UE.

S'ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour former un jeu complet d'états financiers préparés selon les normes IFRS, ils comprennent en revanche une sélection de notes expliquant les événements et transactions significatifs et permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et de la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers intermédiaires résumés non audités sont identiques à celles appliquées par le Groupe au 31 décembre 2024, à l'exception de ce qui suit :

- les textes dont l'application est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025 ;
- les dispositions spécifiques de la norme IAS 34 utilisées dans la préparation des états financiers intermédiaires.

L'application des nouveaux amendements à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères - Absence de convertibilité » est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. L'analyse par le Groupe de l'impact de l'application de ces normes comptables publiées a permis de conclure que cet impact est négligeable.

Les normes et interprétations non encore obligatoires au 31 mars 2025 sont les suivantes :

- Amendements à la norme IFRS 9 Instruments financiers et à la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Amendements au classement et à l'évaluation des instruments financiers, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2026 (non encore approuvés par l'UE) ;
- Amendements à la norme IFRS 9 Instruments financiers et à la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Contrats d'électricité renouvelable, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2026 (non encore approuvés par l'UE) ;
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2027 (non encore approuvée par l'UE) ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public: informations à fournir, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2027 (non encore approuvée par l'UE).
- Améliorations annuelles volume 11, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2026 (non encore approuvées par l'UE).

Ces textes n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée. Les impacts attendus ne sont pas considérés comme significatifs, sauf en ce qui concerne la norme IFRS 18, dont le Groupe n'a pas terminé l'évaluation à ce jour.

Préparation des états financiers

Les états financiers intermédiaires du Groupe ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux dispositions des normes IFRS, telles que les avantages du personnel, qui sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées, l'emprunt obligataire Heights (classé comme un « emprunt obligataire convertible »), qui est évalué à la juste valeur et les instruments financiers dérivés, qui sont évalués également à la juste valeur.

Continuité d'exploitation

Le Groupe subit des pertes opérationnelles conséquentes depuis sa création et prévoit de continuer à en subir dans un avenir prévisible. Il se pourrait même qu'il n'atteigne jamais le seuil de rentabilité. Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, le Groupe a enregistré une perte nette de 52 370 milliers d'euros. En outre, le Groupe avait des capitaux propres négatifs de (6,6) millions d'euros au 31 mars 2025 en raison des pertes subies

Depuis sa création, le Groupe a financé ses opérations par l'émission d'actions ordinaires pour un produit brut total de 557,2 millions d'euros, dont 130 millions provenant de l'introduction en bourse sur Euronext Paris en février 2023 et 223,3 millions de l'introduction sur le Nasdaq Global Market sous forme d'American Depositary Shares (« ADS »), ainsi que par l'émission d'actions ordinaires en Europe (y compris en France) et dans d'autres pays hors États-Unis dans le cadre d'un placement privé en octobre 2023, par des emprunts bancaires et des prêts structurés pour un montant de 175,0 millions d'euros, par des remboursements de Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») pour un montant total de 35,6 millions d'euros, par des aides reçues de la Banque Publique d'Investissement (« Bpifrance ») (dont 17,1 millions d'euros de subventions et 1,8 million d'euros d'avances remboursables) et par des certificats de royalties pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Au regard (a) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie existants de 103,6 millions d'euros au 31 mars 2025 et (b) du remboursement du CIR 2024 attendu au deuxième semestre 2025 pour un montant de 5,7 millions d'euros, le Groupe, à la date de publication des présents états financiers, compte pouvoir financer ses besoins estimés en trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2025. Cette estimation tient compte de l'hypothèse de la Direction selon laquelle les dépenses de R&D seront plus élevées en 2025 en raison de l'avancement des essais cliniques de phase 3 d'obefazimod pour le traitement de la RCH et des essais cliniques de phase 2b pour le traitement de la MC. Selon ces hypothèses et sur la base des plans actuels de développement clinique et opérationnel du Groupe, celui-ci disposerait de fonds suffisants pour financer ses activités jusqu'au quatrième trimestre 2025, c'est-à-dire jusqu'à l'annonce des premiers résultats des essais cliniques de phase 3 ABTECT-1 et ABTECT-2 sur le traitement d'induction de la RCH prévue au troisième trimestre 2025.

Les éléments mentionnés ci-dessus, ainsi que (c) le fait que le Groupe prévoit de générer dans le futur des pertes opérationnelles et des flux de trésorerie négatifs, et (d) le besoin de financement supplémentaire afin de soutenir ses activités programmées, entraînent une incertitude considérable susceptible de jeter un doute important (ou de « soulever un doute substantiel » selon les termes exacts employés dans les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB, Conseil de surveillance comptable des entreprises cotées en bourse)) sur sa capacité à poursuivre son activité pendant une période d'un an à compter de la date de publication des présents états financiers consolidés. Le Groupe continue de suivre de près ses dépenses pour l'exercice 2025, en veillant au strict respect du budget approuvé. Ce contrôle des dépenses pourrait permettre des économies futures grâce à la limitation des dépenses non essentielles et à la recherche de sources de liquidités supplémentaires provenant de financements publics ou privés par l'émission d'actions ou d'obligations, d'accords régionaux d'octroi de licences et/ou de financements à base de redevances. Le Groupe est donc parvenu à la conclusion qu'il existe un doute important quant à sa capacité à poursuivre son activité pendant une période d'au moins 12 mois à compter de la date de publication des présents états financiers consolidés.

Les états financiers ci-joints ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cadre normal des activités. Ils n'incluent aucun ajustement lié à la recouvrabilité et au classement des montants des actifs enregistrés ni aux montants et au classement des passifs qui pourraient s'avérer nécessaires si le Groupe n'était pas en mesure de poursuivre son activité.

Impact du conflit entre l'Ukraine et la Russie sur le Groupe

En février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. Ce conflit a déjà eu des conséquences importantes sur l'économie mondiale et l'inflation, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie, en matières premières et en denrées alimentaires. Il a également provoqué une forte volatilité sur les marchés financiers, qui se poursuit toujours à la date de clôture des comptes et a fait chuter les cours des marchés boursiers dans le monde entier.

Compte tenu de cette évolution, le Groupe a décidé de ne pas inclure la Russie ni la Biélorussie dans son programme mondial de phase 3 d'obefazimod pour le traitement de la RCH. Toutefois, l'ampleur mondiale de ce conflit ne peut être prédite à ce stade. Le Groupe ne peut donc pas exclure un impact négatif de ce conflit sur ses activités, notamment en termes d'accès aux matières premières, de logistique, de réalisation d'essais cliniques et en ce qui concerne tout financement futur que le Groupe pourrait rechercher.

L'extension de l'essai clinique de phase 2b sur le traitement de maintenance de la RCH active modérée à sévère, destinée à évaluer la sécurité et l'efficacité à long terme d'obefazimod, constitue le seul essai clinique du Groupe conduit sur des patients recrutés actuellement en Ukraine. L'évaluation à 12 mois de l'essai clinique de phase 2b a été réalisée chez tous les patients ukrainiens avant que la guerre n'éclate et ces patients sont donc inclus dans les résultats obtenus après un an de traitement de maintenance qui ont été communiqués le 6 avril 2022. Les patients ukrainiens qui ont terminé l'étude de phase 2b sur le traitement de maintenance de deux ans ont été transférés dans l'étude de sécurité et d'efficacité à long terme qui est toujours en cours. Le Groupe a quelques centres d'investigation actifs dans la partie occidentale de l'Ukraine qui participent aux essais cliniques de phase 3 du programme ABTECT. Aucun de ces centres d'investigation n'est situé dans la région ukrainienne de Crimée, ni dans les républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk. Le Groupe continue de surveiller l'évolution de la situation dans la région, mais toute instabilité résultant de la guerre pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur ces sites cliniques, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les essais cliniques de phase 3.

En collaboration avec ses CRO, le Groupe déploie des efforts considérables pour assurer le suivi des patients qui ne peuvent pas se rendre dans les centres d'investigation clinique. Le suivi est assuré par un système de contrôle à distance qui a été conçu et utilisé avec succès lors de la pandémie de COVID-19.

Note 3 - Événements significatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025 et événements postérieurs à la clôture

Note 3.1. Exercice clos le 31 décembre 2024

Évolution de la direction – de février à décembre 2024

Le 7 février 2024, le Groupe a annoncé la nomination d'Ana Sharma au poste de vice-présidente responsable mondiale de la qualité. Mme Sharma a quitté le Groupe en novembre 2024.

Le 2 avril 2024, le Groupe a annoncé la nomination de Camilla Soenderby en tant que membre indépendant du Conseil d'administration et membre du Comité de nomination et de rémunération. Mme Soenderby remplace Santé Holdings S.R.L., représentée par M. Paolo Rampulla, qui continuera à participer au Conseil d'administration en tant qu'observateur aux côtés de M. Maurizio Petitbon de Kreos Capital / Blackrock.

En juillet 2024, le Groupe a annoncé la nomination de Sylvie Grégoire comme administratrice indépendante, Présidente du Conseil d'administration et membre du Comité d'audit. Mme Grégoire remplace Mme Brosgart en tant qu'Administratrice, M. de Garidel à la Présidence du Conseil d'administration et M. Hong en tant que membre du Comité d'audit.

Alors que le Groupe entrait dans les dernières phases du programme ABTECT et se préparait à démarrer l'essai clinique de phase 2b ENHANCE-CD, le docteur Fabio Cataldi a été nommé directeur médical, en remplacement du docteur Sheldon Sloan, M.D., M. Bioethics.

Par ailleurs, David Zhang, PhD, a rejoint le Groupe en tant que directeur de la stratégie. Le docteur Zhang sera responsable en interne de la biométrie, de la qualité, de l'HEOR (Économie de la santé et recherche sur les résultats) et du règlementaire.

Enfin, le Groupe a annoncé que Michael Ferguson, directeur commercial, avait quitté l'organisation en quête d'autres opportunités.

Le 13 novembre 2024, le Groupe a annoncé la nomination de Mark Stenhouse en tant qu'observateur au Conseil d'administration et conseiller du Groupe.

Le 23 décembre 2024, le Groupe a annoncé la démission du docteur Philippe Pouletty, représentant de Truffle Capital, de son mandat d'administrateur du Groupe, avec effet au 31 décembre 2024.

Plans de rémunération fondée sur des actions – de février à septembre 2024

Aux mois de février, mars, mai, juillet et septembre 2024, le Groupe a émis sept plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de certains de ses dirigeants et salariés, représentant au total un maximum de 1 946 125 actions, dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : acquisition de 50 % des AGA à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à l'issue d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution (à l'exception des 20 000 actions du plan AGA 2024-6, dont les conditions d'acquisition des droits sont exposées dans la note 14).

En mars 2024, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration le droit de souscrire un nombre maximum de 77 820 bons de souscription d'actions (« BSA ») au total, dont l'acquisition des droits est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises à chaque date anniversaire. Tous les BSA ont été souscrits.

Les conditions détaillées et le traitement comptable de ces plans sont présentés dans la note 14 aux états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2024, qui accompagnent le Document d'Enregistrement Universel 2024 du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 déposé le 24 mars 2025 auprès de l'AMF.

Tirage des Tranches B et C du Financement Kreos / Claret – de mars à juin 2024

Le 28 mars 2024 et le 21 juin 2024 le Groupe a tiré 25 millions d'euros de la tranche B et 25 millions d'euros de la tranche C correspondant aux obligations non convertibles senior garanties du Financement Kreos / Claret. Cette seconde et cette troisième tranches consistent chacune en 25 millions d'obligations non convertibles senior garanties d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune, qui ne seront cotées sur aucun marché.

Les caractéristiques détaillées de ces emprunts obligataires et leur traitement comptable sont présentés dans la note 15.1 aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui accompagnent le rapport annuel.

Avances remboursables RNP-VIR et Carena de Bpifrance – Juin 2024

En juin 2024, le Groupe et Bpifrance ont renégocié les avances remboursables RNP-VIR et CARENA :

- Dans le cadre du contrat RNP-VIR, le Groupe était éligible à recevoir jusqu'à 6,3 millions d'euros d'avances remboursables afin de développer des méthodes de découverte de nouvelles molécules pour le traitement des maladies infectieuses virales par le biais du développement de la plateforme « Modulation de la biogenèse des ARN ». Entre septembre 2017 et novembre 2019, le Groupe a reçu des avances remboursables pour un montant de 4 032 milliers d'euros et des subventions pour un montant de 1 123 milliers d'euros dans le cadre du projet RNP-VIR. En juin 2024, le Groupe et Bpifrance ont convenu de mettre un terme au projet en raison d'un échec technique. Bpifrance a réclamé le remboursement de 1 241 milliers d'euros correspondant aux versements excédentaires d'avances remboursables et de subventions (pour lesquelles le Groupe n'avait pas engagé les dépenses de R&D correspondantes) et a accepté de renoncer à 60 % des avances restantes, soit 2 945 milliers d'euros plus les intérêts courus, au titre desquels le Groupe a comptabilisé 1 872 milliers d'euros de subventions reçues au total (cf. note 18). Le solde a été entièrement remboursé par le Groupe au cours du dernier trimestre 2024.
- Dans le cadre du contrat CARENA, le Groupe était éligible à recevoir jusqu'à 3 840 milliers d'euros afin de développer avec son produit ABX464 un programme thérapeutique contre le VIH. Entre décembre 2013 et juin 2016, le Groupe avait reçu des avances remboursables pour un montant de 2 187 milliers d'euros. En juin 2024, le Groupe et Bpifrance ont convenu de mettre un terme au projet en raison d'un échec technique. Bpifrance a accordé au Groupe un montant supplémentaire de 1 068 milliers d'euros afin de rembourser les charges supplémentaires engagées dans le cadre du projet, et a accepté de renoncer à 60 % des avances remboursables restantes, soit 3 255 milliers d'euros plus les intérêts courus, au titre desquels le Groupe a comptabilisé 2 251 milliers d'euros de subventions reçues au total (cf. note 18). Le solde a été entièrement remboursé par le Groupe au cours du dernier trimestre 2024.

Mise en place d'un programme At-the-Market (« ATM ») sur le Nasdaq - novembre 2024

Le 19 novembre 2024, le Groupe a annoncé la mise en place d'un programme de financement en fonds propres dit « At-The-Market » (« Programme ATM ») permettant au Groupe d'émettre et de vendre ponctuellement, y compris auprès d'investisseurs non sollicités ayant manifesté leur intérêt, des actions ordinaires sous forme d'ADS, chaque ADS représentant une action ordinaire du Groupe d'une valeur nominale de 0,01 euro par action. Le produit brut total de

la vente peut atteindre 150 000 milliers USD (sous réserve des contraintes réglementaires françaises et dans la limite des demandes des investisseurs exprimées dans le cadre du programme), en vertu d'un accord de distribution d'actions conclu avec Piper Sandler & Co. (« Piper Sandler ») en qualité d'agent commercial. Le calendrier des émissions sous forme d'ADS dépendra d'un certain nombre de facteurs. Le programme ATM sera effectif jusqu'à ce qu'il soit résilié conformément à l'accord de distribution d'actions ou que le produit brut maximum de la vente d'ADS prévu dans ce programme soit atteint. Dans la mesure où des ADS sont vendus dans le cadre du programme ATM, le Groupe a actuellement l'intention d'utiliser, le cas échéant, le produit net de cette vente (après déduction des frais et dépenses) principalement pour financer les dépenses de recherche et développement des candidats-médicaments du Groupe, ainsi que pour le fonds de roulement et les besoins généraux du Groupe, à sa discrétion.

Une déclaration d'enregistrement sur formulaire F-3, comprenant un prospectus de base relatif aux titres du Groupe ainsi que le prospectus de l'accord de distribution d'actions relatif au programme ATM, a été déposée auprès de l'autorité des marchés financiers américaine (SEC), et est entrée en vigueur en 2024. Le prospectus de base prévoit la vente éventuelle d'ADS du Groupe (y compris hors programme ATM) pour un produit brut total pouvant aller jusqu'à 350 000 milliers USD (y compris les 150 000 milliers de dollars couverts par le prospectus de l'accord de distribution d'actions) afin de donner davantage de souplesse à la stratégie de financement du Groupe. Les conditions spécifiques de tout titre devant être proposé conformément au prospectus de base seront précisées dans un ou plusieurs suppléments à ce dernier. Le programme ATM n'a pas encore été utilisé par le Groupe à la date de publication de ces états financiers.

Note 3.2. Période de trois mois prenant fin le 31 mars 2025

Plans de rémunération fondée sur des actions – de janvier à mars 2025

En janvier 2025, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'un de ses observateurs au Conseil d'administration et conseiller, le droit de souscrire un nombre maximum de 125 000 bons de souscription d'actions (« BSA ») au total, dont l'acquisition des droits (en cas de souscription) est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1^{er} janvier de chaque année.

En février et mars 2025, le Groupe a émis cinq plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de certains de ses dirigeants et salariés, représentant au total un maximum de 4 540 727 actions, dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : acquisition de 50 % des AGA à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à l'issue d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution (à l'exception des 123 102 actions du plan AGA 2025-2, dont les droits seront acquis à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution). En outre, l'acquisition des droits de la moitié des 4 319 500 actions du plan AGA 2025-1 est subordonnée à la réalisation d'une offre publique d'achat des titres émis par le Groupe entraînant un changement de contrôle du Groupe avant le deuxième anniversaire de la date d'attribution. Enfin, l'acquisition des droits de 50 000 actions est subordonnée au franchissement de certaines étapes liées à des études cliniques.

Les conditions détaillées et le traitement comptable de ces plans sont présentés dans la note 14.

Note 3.3. Événements postérieurs à la clôture

Changements au sein de la direction – avril 2025

Le 22 avril 2025, le Groupe a annoncé la nomination du docteur Dominik Höchli, MD, au Conseil d'administration d'Abivax, avec effet immédiat.

Fin du recrutement pour les essais de phase 3 ABTECT chez des patients atteints de RCH active modérée à sévère - avril 2025

Le 29 avril 2025, le Groupe a annoncé la fin du recrutement pour les essais de phase 3 ABTECT chez des patients atteints de RCH active modérée à sévère.

Plan de rémunération fondée sur des actions – d'avril à mai 2025

En avril 2025, le Groupe a attribué à un membre de son Conseil d'administration le droit de souscrire un nombre maximum de 39 370 bons de souscription d'actions (« BSA »), dont l'acquisition des droits est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1^{er} mai de chaque année. Les BSA ont été souscrits en mai 2025.

Note 4 - Principes comptables

Les principes comptables du Groupe sont les mêmes que ceux décrits dans les états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui accompagnent le rapport annuel.

Utilisation de jugements et d'estimations

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés résumés non audités, la Direction a procédé à des jugements et des estimations susceptibles d'avoir une incidence sur l'application des principes comptables du Groupe et sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent différer des valeurs estimées.

Les jugements importants portés par la Direction dans l'application des principes comptables du Groupe et les principales sources d'incertitude des estimations sont les mêmes que ceux décrits dans les états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui accompagnent le rapport annuel.

Détermination des justes valeurs

Un certain nombre de principes comptables du Groupe exigent la détermination de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers et non financiers.

Pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise autant que possible des données observables sur le marché. Les justes valeurs sont classées en différents niveaux de la manière suivante, selon une hiérarchie reposant sur les données utilisées dans les techniques de valorisation :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont basées sur des données de marché observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix).
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Saisonnalité des opérations

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à une saisonnalité significative.

Note 5 - Information sectorielle

L'évaluation des performances du Groupe et les décisions concernant les ressources à allouer sont prises par le responsable des décisions opérationnelles sur la base du système d'information de gestion du groupe. Le Groupe a désigné son Directeur général comme « responsable des décisions opérationnelles ». Celui-ci examine, sur une base globale, les dépenses engagées pour l'allocation des ressources et l'évaluation des performances du Groupe.

Le Groupe exerce ses activités dans un seul secteur, à savoir, la R&D de produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future.

La quasi-totalité des activités, des actifs, des passifs et des pertes du Groupe sont situés en France. Au 31 mars 2025, les contributions de la filiale américaine aux actifs, aux passifs et aux pertes nettes du Groupe étaient inférieures à 10 %.

Note 6. Goodwill et test de dépréciation

Le goodwill est lié à l'acquisition de Splicos SAS qui a eu lieu en 2014 (c'est-à-dire avant la date de transition vers les normes IFRS) et qui a été fusionnée dans le groupe la même année.

Le goodwill issu de l'acquisition de Splicos SAS correspond à la plateforme technologique "Modulation de la biogénèse de l'ARN / épissage", dont est issu le candidat-médicament phare du Groupe : ABX464.

Conformément à la norme IAS 36, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) à un niveau correspondant aux principaux candidats-médicaments. Ainsi, le goodwill de Splicos SAS est affecté à l'UGT ABX464.

La valeur nette comptable du goodwill de Splicos SAS est de 18 419 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025.

Le produit ABX464 étant en cours de développement, un échec des essais cliniques ou l'impossibilité d'obtenir une autorisation de mise sur le marché pourrait entraîner une perte de valeur. Au 31 mars 2025, le Groupe n'a pas décelé d'indice de perte de valeur en lien avec le goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de la propriété intellectuelle sous-jacente :

- (i) au contrat de collaboration et de licence avec le CNRS, l'Université Montpellier 2 et l'Institut Curie pour lequel le Groupe a effectué un versement partiel de 40 milliers d'euros en septembre 2019 à la suite de l'entrée en phase 2 de l'ABX464.
- (ii) aux brevets acquis lors de l'acquisition de Prosynergia pour un montant de 6 529 milliers d'euros. Les brevets ne sont pas encore amortis, tout comme les licences, et sont inclus dans l'UGT ABX464 aux fins des tests de dépréciation.

Les licences et les brevets comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles ne sont pas amortis car ils ne sont pas exploités de la manière prévue par la direction. Par conséquent, et conformément à la norme IAS 36, ces actifs ont été soumis à un test de dépréciation annuel au 31 décembre 2024, qui n'a donné lieu à la comptabilisation d'aucune perte de valeur. Au 31 mars 2025, aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié.

(montants en milliers d'euros)	LICENCES	LOGICIELS	BREVETS	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
VALEURS BRUTES					
AU 1 JANVIER 2024	120	24	6 529	—	6 673
Acquisition	—	—	—	—	—
Cession	—	—	—	—	—
AU 31 MARS 2024	120	24	6 529	—	6 673

(montants en milliers d'euros)	LICENCES	LOGICIELS	BREVETS	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
VALEURS BRUTES					
AU 31 DÉCEMBRE 2024	120	27	6 529	—	6 677
Acquisition	—	—	—	—	—
Cession	—	—	—	—	—
AU 31 MARS 2025	120	27	6 529	—	6 677

(montants en milliers d'euros)	LICENCES	LOGICIELS	BREVETS	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
AMORTISSEMENT					
AU 1 JANVIER 2024	(45)	(24)	—	—	(70)
Augmentation	—	—	—	—	—
Cession	—	—	—	—	—
AU 31 MARS 2024	(45)	(24)	—	—	(70)

(montants en milliers d'euros)	LICENCES	LOGICIELS	BREVETS	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
AMORTISSEMENT					
AU 31 DÉCEMBRE 2024	(45)	(25)	—	—	(70)
Augmentation	—	—	—	—	—
Cession	—	—	—	—	—
AU 31 MARS 2025	(45)	(25)	—	—	(70)

(montants en milliers d'euros)	LICENCES	LOGICIELS	BREVETS	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
VALEURS COMPTABLES NETTES					
AU 31 MARS 2024	75	—	6 529	—	6 604
AU 31 DÉCEMBRE 2024	75	3	6 529	—	6 606
AU 31 MARS 2025	75	2	6 529	—	6 606

Note 8. Immobilisations corporelles

Les tableaux suivants présentent les variations des immobilisations corporelles, y compris le droit d'utilisation des actifs (ou « DU ») aux 31 mars 2024 et 2025 :

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	BÂTIMENTS	ÉQUIPEMENTS	MOBILIER ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	TOTAL	DONT DU
VALEURS BRUTES					
AU 1 JANVIER 2024	1 346	513	507	2 366	1 262
Acquisition	—	—	12	12	—
Cession	—	—	—	—	—
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	6	—	1	7	6
AU 31 MARS 2024	1 352	513	521	2 385	1 268
AU 31 DÉCEMBRE 2024	2 818	513	698	4 029	2 526
Acquisition	—	—	25	25	—
Cession	—	(29)	(5)	(34)	—
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	(4)	—	(16)	(20)	(21)
AU 31 MARS 2025	2 814	484	702	4 000	2 505
AMORTISSEMENTS					
AU 1 JANVIER 2024	(837)	(387)	(265)	(1 488)	(761)
Augmentation	(176)	(10)	(39)	(225)	(150)
Cession	—	—	3	3	—
AU 31 MARS 2024	(1 013)	(396)	(301)	(1 710)	(911)
AU 31 DÉCEMBRE 2024	(613)	(419)	(332)	(1 363)	(575)
Augmentation	(224)	(8)	(34)	(266)	(194)
Cession	—	29	5	34	—
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	1	—	5	6	2
AU 31 MARS 2025	(836)	(398)	(356)	(1 590)	(767)
VALEURS COMPTABLES NETTES					
AU 31 MARS 2024	350	116	220	686	357
AU 31 DÉCEMBRE 2024	2 205	94	366	2 666	1 950
AU 31 MARS 2025	1 978	86	346	2 410	1 738

Les actifs liés au droit d'utilisation concernent des bâtiments, des véhicules et du mobilier. La valeur nette comptable des actifs liés au droit d'utilisation des bâtiments s'élevait à 312 milliers d'euros au 31 mars 2024 et à 1 655 milliers d'euros au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2025, aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié.

Note 9. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
AUTRES ACTIFS FINANCIERS		
Avances liées aux contrats avec les CRO	4 929	4 986
Dépôts	863	866
Autres	126	126
Total autres actifs financiers non courants	5 919	5 979
Avances liées aux contrats avec les CRO	7 418	7 528
Autres dépôts	136	—
Total autres actifs financiers courants	7 554	7 528
Autres actifs financiers	13 473	13 507

Avances liées aux contrats avec les CRO

Ces avances accordées en 2022 pour des études cliniques doivent être recouvrées à la fin des études après leur rapprochement final avec les coûts répercutés (« *pass-through costs* »), qui sont facturés et payés au fur et à mesure de la réalisation des études. Ces avances à long terme ont été évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, en appliquant des taux d'actualisation allant de 0,19 % à 7,16 %, et sont ensuite évaluées au coût amorti. Le recouvrement des deux premières avances est programmé au deuxième semestre 2025.

Au cours du premier semestre 2023, des avances supplémentaires liées à des contrats avec des CRO s'élevant à 1 620 milliers d'euros (montant non actualisé) ont été versées. Ces avances à long terme ont été évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, en appliquant des taux d'actualisation allant de 7,09% à 7,59%, et sont ensuite évaluées au coût amorti.

À la date de comptabilisation initiale, un actif de charges constatées d'avance a été comptabilisé pour la différence entre la valeur nominale et la juste valeur des avances, puis étalé sur la durée des avances, au rythme de la comptabilisation des dépenses de R&D correspondantes (cf. note 10).

En mars 2024, un ordre de modification a été conclu avec le CRO afin d'étendre la portée de l'une des études (ajout d'études sur le traitement de maintenance) et d'en repousser la date de fin à 2029, reportant ainsi de juin 2026 à juin 2029 le recouvrement de l'avance correspondante de 5 538 milliers d'euros. Le Groupe a estimé que cette modification d'actif répondait au critère de décomptabilisation, et a comptabilisé un nouvel actif financier à la juste valeur à cette date, en appliquant un taux d'actualisation de 6,83 %. Dans la mesure où le Groupe considère que ces avances ont été accordées en échange de prix favorables pour les services futurs à recevoir de ses CRO, un actif de charges constatées d'avance a également été comptabilisé pour la différence entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la nouvelle juste valeur de l'actif, et réparti sur la durée de l'avance de la même manière.

Le risque de crédit lié à ces avances est considéré comme négligeable en raison des notations de crédit des CRO.

Dépôts

Les dépôts comprennent les contrats de location des bureaux de Paris et de Boston, le Programme ATM, ainsi que d'autres dépôts de garantie.

Note 10. Autres créances et autres actifs

Les autres créances et actifs se décomposent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS		
Charges constatées d'avance - non courantes	948	858
Total des autres actifs non courants	948	858
Crédit d'impôt recherche ("CIR")	5 774	6 743
Créances de TVA	9 841	11 980
Charges constatées d'avance - courantes	3 233	2 815
Avoirs à recevoir	48	24
Total des autres créances et actifs courants	18 896	21 563
Total des autres créances et actifs	19 843	22 422

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le CIR est comptabilisé en Autres produits opérationnels au cours de l'exercice auquel se rapportent les dépenses de recherche éligibles. Au second semestre 2024, le Groupe a reçu le paiement du CIR correspondant à l'exercice 2023, d'un montant de 4 493 milliers d'euros, et s'attend à recevoir au second semestre 2025 le CIR correspondant à l'exercice 2024, d'un montant de 5 774 milliers d'euros. Le CIR supplémentaire de 970 milliers d'euros comptabilisé sur les trois mois clos le 31 mars 2025 concerne des dépenses de recherche engagées au cours de cette période.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 mars 2025 comprennent celles qui sont liées aux contrats conclus avec des CRO pour un montant de 1 445 milliers d'euros (cf. note 9), ainsi que d'autres charges liées à différents fournisseurs pour un montant de 2 228 milliers d'euros.

Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Équivalents de trésorerie	87 265	69 711
Trésorerie	56 956	33 865
Trésorerie et équivalents de trésorerie	144 221	103 576

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des dépôts à court terme et des investissements très liquides dans des fonds communs de placement au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025 respectivement.

Au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025, outre les comptes bancaires du Groupe, la trésorerie comprend des comptes à préavis pour des montants respectifs de 44 239 milliers d'euros et 26 915 milliers d'euros. Ces fonds sont disponibles sur demande dans les 24 heures et sans pénalité.

Au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025, l'impact de la réévaluation dans la monnaie de présentation du Groupe de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en dollars américains se traduit respectivement par un bénéfice financier net de 2 035 milliers d'euros et une perte financière nette de 447 milliers d'euros.

Note 12. Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs. Les dettes fiscales et sociales étant des passifs non financiers, elles sont exclues des tableaux ci-dessous. Elles sont présentées dans la note 17.2.

(montants en milliers d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2024				
	MONTANT COMPTABILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	JUSTE VALEUR	ACTIFS/PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT	ACTIFS AU COÛT AMORTI	PASSIFS AU COÛT AMORTI
Autres actifs financiers (2)	13 473	12 690	—	12 690	—
Autres créances et actifs (2)	19 843	19 843	—	19 843	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	144 221	144 221	—	144 221	—
Total des actifs financiers	177 537	176 754	—	176 754	—
Passifs financiers - part non courante (4, note 15)	69 069	73 497	3 620	—	69 877
Passifs financiers - part à court terme (3, Note 15)	44 935	44 935	21 183	—	23 752
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme (3)	43 824	43 824	—	—	43 824
Total des passifs financiers	157 828	162 256	24 803	—	137 453

(montants en milliers d'euros)	AU 31 MARS 2025				
	MONTANT COMPTABILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	JUSTE VALEUR	ACTIFS/PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT	ACTIFS AU COÛT AMORTI	PASSIFS AU COÛT AMORTI
Autres actifs financiers (2)	13 507	12 500	—	12 500	—
Autres créances et actifs (2)	22 422	22 422	—	22 422	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	103 576	103 576	65 088	38 488	—
Total des actifs financiers	139 504	138 497	65 088	73 410	—
Passifs financiers - part non courante (4, note 15)	65 993	63 055	3 795	—	59 260
Passifs financiers - part à court terme (3, Note 15)	45 386	45 386	19 885	—	25 501
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme (3)	56 525	56 525	—	—	56 525
Total des passifs financiers	167 904	164 966	23 680	—	141 286

- (1) La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déterminée sur la base d'évaluations de niveau 1 et correspond à la valeur de marché des actifs.
- (2) La valeur comptable des actifs financiers évalués au coût amorti est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur, à l'exception des avances à long terme versées aux CRO, dont la juste valeur est déterminée sur la base d'une évaluation de niveau 3. Elle est estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés aux taux du marché, en utilisant des spreads de crédit allant de 104 pb à 218 pb au 31 décembre 2024 et de 105 pb à 325 pb au 31 mars 2025. Au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025, un élargissement du spread de crédit de +100 pb entraînerait des diminutions respectives de la juste valeur des avances de 236 milliers d'euros et 206 milliers d'euros.
- (3) La valeur comptable des passifs financiers à court terme évalués au coût amorti est considérée comme une estimation raisonnable de la juste valeur.
- (4) La juste valeur des certificats de royalties, de l'emprunt obligataire convertible Heights, des BSA Kreos / Claret, et des Indemnités de rendement minimum est déterminée sur la base d'évaluations de niveau 3 et est estimée sur la base des modèles et des hypothèses décrits dans la note 15. La juste valeur des autres passifs financiers à long

terme est déterminée sur la base d'évaluations de niveau 3 et est estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés aux taux du marché, en appliquant les hypothèses suivantes :

- Pour la composante « dette » des OCABSA Kreos / Claret (tranche A) et les tranches B et C des emprunts obligataires Kreos / Claret, un spread de crédit de 750 pb au 31 décembre 2024 et de 1000 pb au 31 mars 2025. Au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025, un élargissement du spread de crédit de +100 pb entraînerait des diminutions respectives de la juste valeur de la composante « dette » de la tranche A (OCABSA) et des tranches B et C du financement Kreos / Claret de 538 milliers d'euros et de 773 milliers d'euros.
- Pour le PGE (aux deux dates de clôture), un spread de crédit de 900 pb au 31 décembre 2024 et de 950 pb au 31 mars 2025. Au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025, un élargissement du spread de crédit de +100 pb entraînerait des diminutions respectives de la juste valeur du PGE de 39 milliers d'euros et 15 milliers d'euros.

Note 13. Capitaux propres

Note 13.1. Capital social émis

Le Groupe gère son capital de manière à assurer la continuité d'exploitation tout en maximisant le rendement pour ses actionnaires en recherchant l'équilibre optimal entre dette et capitaux propres.

Au 31 mars 2025, le capital social du Groupe s'élevait à 634 milliers d'euros, divisé en 63 418 749 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, entièrement libérées, après prise en compte des différentes augmentations de capital intervenues depuis sa création.

Le capital social ne comprend pas les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE), les bons de souscription d'actions (BSA) et les attributions gratuites d'actions (AGA) qui ont été accordés à certains investisseurs ou personnes physiques, salariés ou non du Groupe, mais qui n'ont pas encore été exercés.

Le Groupe ne détenait aucune de ses propres actions au 31 décembre 2024 ni au 31 mars 2025.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 63 347 837 au 31 décembre 2024 et de 63 418 749 au 31 mars 2025.

Note 13.2. Variation du capital social

Les augmentations du capital social pour la période prenant fin au 31 mars 2025 concernent l'acquisition des droits de 70 912 actions attribuées gratuitement, ayant conduit à l'émission de 70 912 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro par action (cf. note 14).

Distribution de dividendes

Le Groupe n'a distribué de dividendes au titre d'aucune des périodes de clôture, ne prévoit pas de verser de dividendes en numéraire sur ses titres de participation dans un avenir prévisible et a l'intention de conserver tous les fonds disponibles et tous les bénéfices futurs pour les utiliser dans l'exploitation et l'expansion de ses activités.

Note 14. Paiements fondés sur des actions

Le groupe accorde des BCE, des BSA et effectue des attributions gratuites d'actions (« AGA »). Ces plans remplissent les critères permettant de les définir comme « réglés en instruments de capitaux propres » selon la norme IFRS 2. Le Groupe n'a aucune obligation de racheter ces instruments en cas de départ ou si un événement spécifique ne se produit pas.

BCE

Les tableaux suivants résument les données relatives aux BCE :

DATE D'ATTRIBUTION	TYPE	NOMBRE TOTAL DE BCE ÉMIS	NOMBRE DE BCE EN CIRCULATION AU 1ER JANVIER 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025			NOMBRE DE BCE EN CIRCULATION	NOMBRE DE BCE EXERÇABLES	NOMBRE MAXIMUM D'ACTIONS À ÉMETTRE SI TOUTES LES CONDITIONS SONT REMPLIES
				NOMBRE DE BCE ÉMIS	NOMBRE DE BCE CADUCS	NOMBRE DE BCE EXERCÉS			
Total BCEs		496 965	330 179	—	—	—	330 179	245 962	330 179

BSA

Les tableaux suivants résument les données relatives aux BSA :

DATE D'ATTRIBUTION	TYPE	NOMBRE TOTAL DE BSA ÉMIS	NOMBRE DE BSA EN CIRCULATION AU 1ER JANVIER 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025			NOMBRE DE BSA EN CIRCULATION	NOMBRE DE BSA EXERÇABLES	NOMBRE MAXIMUM D'ACTIONS À ÉMETTRE SI TOUTES LES CONDITIONS SONT REMPLIES
				NOMBRE DE BSA ÉMIS	NOMBRE DE BSA CADUCS	NOMBRE DE BSA EXERCÉS			
Total BSAs		447 344	223 944	125 000	—	—	348 944	146 124	348 944

BSA attribués en janvier 2025

En janvier 2025, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'un de ses observateurs au Conseil d'administration et conseiller, le droit de souscrire un nombre maximum de 125 000 bons de souscription d'actions (« BSA ») au total, dont l'acquisition des droits (en cas de souscription) est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1^{er} janvier de chaque année. En outre, les BSA sont soumis à une condition d'accélération de l'acquisition des droits en cas d'offre publique d'achat des titres émis par le Groupe donnant lieu à un changement de contrôle du Groupe. Tous les BSA attribués ont été souscrits par les bénéficiaires en février 2025.

La juste valeur des BSA a été déterminée à la date d'attribution par application du modèle Black Scholes, avec les hypothèses suivantes :

TYPE	JUSTE VALEUR DE L'ACTION SOUS-JACENTE	JUSTE VALEUR DU BSA	NOMBRE DE BSA	PRIX DE SOUSCRIPTION	PRIX D'EXERCICE PAR ACTION	TAUX SANS RISQUE	MATURITE ESTIMÉE	VOLATILITE
BSA 2025-1	6,13 €	[3,5 €-3,9 €]	100 000	2,00 €	6,63 €	4,65 %	[5,5-7 années]	60,88 %
BSA 2025-2	6,13 €	[3,5 €-3,9 €]	25 000	2,00 €	6,63 €	4,65 %	[5,5-7 années]	60,88 %

AGA

Les tableaux suivants résument les données relatives aux AGA ainsi que les hypothèses utilisées pour leur évaluation conformément à la norme IFRS 2 — *Paiements fondés sur des actions* :

DATE D'ATTRIBUTION	TYPE	NOMBRE TOTAL D'AGAs ÉMISES	NOMBRE D'AGAs EN CIRCULATION AU 1ER JANVIER 2025	NOMBRE D'AGAs ÉMISES		NOMBRE D'AGAs CADUQUES	NOMBRE D'AGAs ACQUISES	NOMBRE D'AGAs EN CIRCULATION AU 31 MARS 2025
				POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025				
	Total AGAs	9 088 148	3 388 040	4 540 727		(72 875)	(70 912)	7 784 980

TYPE	JUSTE VALEUR DE L'ACTION SOUS-JACENTE	JUSTE VALEUR DE L'AGA	MATURITE	VOLATILITE	TAUX SANS RISQUE
AGA-2025-1	€5.82	€5.82	N/A	N/A	N/A
AGA-2025-2	€5.82	€5.82	N/A	N/A	N/A
AGA-2025-3	€5.82	€5.82	N/A	N/A	N/A
AGA-2025-4	€5.82	€5.82	N/A	N/A	N/A
AGA-2025-5	€6.17	€6.17	N/A	N/A	N/A

Attributions gratuites d'actions en février et mars 2025

En février 2025, certains dirigeants et salariés du Groupe se sont vu attribuer gratuitement 4 319 500 actions (plan AGA 2025-1), 123 102 actions (plan AGA 2025-2), 17 625 actions (plan 2025-3) et 30 500 actions (plan AGA 2025-4) au total, dont l'acquisition des droits est soumise à certaines conditions :

- Sous réserve de rester salarié du Groupe, l'acquisition des actions attribuées gratuitement à chacun de ces dirigeants ou salariés se déroulera de la manière suivante : (i) 50 % à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, (ii) 25 % à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et (iii) 25 % à l'issue d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution (condition de service).
- Par exception à la règle précédente, l'acquisition des droits de la moitié des 4 319 500 actions attribuées gratuitement du plan 2025-1 est subordonnée à la réalisation d'une offre publique d'achat des titres émis par le Groupe entraînant un changement de contrôle du Groupe avant le deuxième anniversaire de la date d'attribution.
- En outre, le reste des actions attribuées gratuitement du plan 2025-1 et la totalité de celles des plans 2025-2, 2025-3 et 2025-4 sont soumises à une condition d'accélération de l'acquisition des droits en cas d'offre publique d'achat des titres émis par le Groupe donnant lieu à un changement de contrôle du Groupe.

En mars 2025, un salarié du Groupe s'est vu attribuer gratuitement 50 000 actions (plan AGA 2025-5), dont l'acquisition des droits est soumise à la réalisation de certaines étapes liées aux études cliniques et à l'autorisation de mise sur le marché de l'ABX464 pour le traitement de la RCH et de la MC.

Ventilation des charges de rémunération comptabilisées pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2024 et 2025 :

TYPE (En milliers d'euros)	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
BCE	(28)	—
BSA	—	(65)
AGA	(5 727)	(4 623)
Charges sociales liées aux AGA	(461)	(683)
Total	(6 216)	(5 372)

Note 15. Passifs financiers

Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

(montants en milliers d'euros)		
PASSIFS FINANCIERS	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
Emprunts obligataires Kreos / Claret	26 373	21 930
Dettes de location	1 431	1 191
PGE	1 252	1 252
Emprunts	29 056	24 373
Emprunt obligataire convertible Kreos / Claret (OCABSA)	23 370	23 819
Emprunts obligataires convertibles	23 370	23 819
Indemnités de rendement minimum Kreos / Claret	3 620	3 795
Passifs financiers dérivés	3 620	3 795
Certificats de royalties	13 023	14 006
Autres passifs financiers	13 023	14 006
Total des passifs financiers non courants	69 069	65 993
Emprunts obligataires Kreos / Claret	20 028	21 902
Dettes de location	932	931
PGE	1 235	1 258
Emprunts	22 195	24 091
Emprunt obligataire convertible Heights	21 574	20 273
Emprunts obligataires convertibles	21 574	20 273
BSA Kreos / Claret	1 166	1 021
Passifs financiers dérivés	1 166	1 021
Total des passifs financiers courants	44 935	45 386
Total des passifs financiers	114 004	111 379

Note 15.1. Financement par emprunt structuré auprès de Kreos / Claret souscrit en août 2023 – « Financement Kreos / Claret »

Le financement Kreos / Claret consiste en trois tranches de 25 000 milliers d'euros chacune en valeur nominale totale (les OCABSA convertibles et les deuxième et troisième tranches d'obligations non convertibles, respectivement les « tranches A, B et C ») ainsi qu'en une Indemnité de rendement minimum au profit des détenteurs d'obligations. En plus des OCABSA Kreos / Claret, le Groupe a émis des bons de souscription d'actions (les « BSA tranches A-B » et les « BSA tranche C »), donnant à Kreos et Claret le droit de souscrire respectivement jusqu'à 214 198 et 405 832 actions ordinaires.

Les OCABSA sont des instruments composés, répartis entre (i) une composante « dette » (évaluée par la suite au coût amorti) et (ii) une composante « capitaux propres » correspondant à l'option de conversion et aux OCABSA attachées. Les OCABSA sont considérés comme une composante intégrée des obligations plutôt que comme un instrument financier distinct et séparé.

Les deuxième et troisième tranches du Financement Kreos / Claret sont des instruments hybrides, répartis entre (i) des contrats de dette hôtes comptabilisés au coût amorti et (ii) des dérivés incorporés séparés, comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat, correspondant aux Indemnités de rendement minimum et aux options de remboursement anticipé (la juste valeur de ces dernières étant jugée négligeable à l'émission, au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025).

Comme les bons de souscription d'actions A-B et C (les BSA Kreos / Claret) sont contractuellement transférables

séparément des obligations et sont remboursables en un nombre variable d'actions ordinaires du Groupe, ils sont classés comme des passifs financiers dérivés autonomes.

Les conditions détaillées et le traitement comptable de ces instruments sont présentés dans la note 15.1 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 qui accompagnent le rapport annuel du Groupe.

Évaluation des instruments hybrides correspondant à la deuxième et troisième tranches du Financement Kreos / Claret

À l'origine, le produit net en numéraire reflète la juste valeur initiale des tranches. Les justes valeurs des Indemnités de rendement minimum sont venues en déduction des valeurs comptables initiales des composantes « dette » de chaque tranche, qui ont été ensuite déterminées au coût amorti par la méthode du TIE.

Les justes valeurs des Indemnités de rendement minimum ont été déterminées sur la base des hypothèses suivantes :

Indemnité de Rendement Minimum Tranche B - émission en mars 2024	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
Probabilité du scénario de Remboursement à maturité	95 %	95 %
Rendement minimum	1.40x	1.40x
Taux d'actualisation	7,5 %	10 %
(a) Valeur actuelle du paiement complémentaire (en milliers d'€, pondérée par la probabilité d'occurrence du scénario)	2 635 (Remboursement à maturité) 136 (Offre de rachat)	2 669 (Remboursement à maturité) 139 (Offre de rachat)
(a) Juste valeur des BSA tranche A-B avec l'IRM (en milliers d'€, pondérée par la probabilité d'occurrence du scénario)	104 (Remboursement à maturité)	108 (Remboursement à maturité)
(a) Juste valeur des BSA tranche A-B sans l'IRM (en milliers d'€, pondérée par la probabilité d'occurrence du scénario)	241 (Remboursement à maturité)	225 (Remboursement à maturité)
Juste valeur totale de l'IRM (en milliers d'€)	2 499 (Remboursement à maturité, i.e. a+b-c) 136 (Offre de rachat)	2 552 (Remboursement à maturité, i.e. a+b-c) 139 (Offre de rachat)
Juste valeur de l'Indemnité de Rendement Minimum (en milliers d'€)	2 636	2 691

Indemnité de Rendement Minimum Tranche C - émission en juin 2024	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
Probabilité du scénario de Remboursement à maturité	95 %	95 %
Rendement minimum	1.30x	1.30x
Taux d'actualisation	7,5 %	10 %
(a) Valeur actuelle du paiement complémentaire (en milliers d'€, pondérée par la probabilité d'occurrence du scénario)	1 160 (Remboursement à maturité) 43 (Offre de rachat)	1 233 (Remboursement à maturité) 52 (Offre de rachat)
(a) Juste valeur des BSA tranche C avec l'IRM (en milliers d'€, pondérée par la probabilité d'occurrence du scénario)	684 (Remboursement à maturité)	597 (Remboursement à maturité)
(a) Juste valeur des BSA tranche C sans l'IRM (en milliers d'€, pondérée par la probabilité d'occurrence du scénario)	903 (Remboursement à maturité)	779 (Remboursement à maturité)
Juste valeur totale de l'IRM (en milliers d'€)	941 (Remboursement à maturité, i.e. a+b-c) 43 (Offre de rachat)	1 051 (Remboursement à maturité, i.e. a+b-c) 52 (Offre de rachat)
Juste valeur de l'Indemnité de Rendement Minimum (en milliers d'€)	984	1 104

Afin de déterminer la juste valeur de l'Indemnité de rendement minimum (versement compensatoire pour insuffisance de rendement), la juste valeur des BSA tranches A-B et C a été évaluée à l'aide d'un modèle Black Scholes pour le scénario de Remboursement final et d'un modèle Monte Carlo pour le scénario d'Offre publique d'achat.

Au 31 décembre 2024, l'utilisation de la même hypothèse avec une augmentation de +1 % de la volatilité, de +1 euro du cours de l'action, de +1 % du taux sans risque, de +10 % de la probabilité de réalisation du scénario de Remboursement final et de +1 % du taux d'actualisation entraînerait des variations respectives de la juste valeur de l'Indemnité de rendement minimum B et C de -1 millier d'euros, -3 milliers d'euros, -3 milliers d'euros, +3 milliers d'euros et -82 milliers d'euros.

Au 31 mars 2025, l'utilisation de la même hypothèse avec une augmentation de +1 % de la volatilité, de +1 euro du cours de l'action, de +1 % du taux sans risque, de +10% de la probabilité de réalisation du scénario de Remboursement final et de +1 % du taux d'actualisation entraînerait des variations respectives de la juste valeur de l'Indemnité de rendement minimum B et C de -3 milliers d'euros, -87 milliers d'euros, -9 milliers d'euros, -2 milliers d'euros et -74 milliers d'euros.

Évaluation des BSA Kreos / Claret, tranches A-B-C

Les BSA Kreos / Claret tranches A-B et tranche C sont évalués à leur juste valeur à l'aide du modèle Black-Scholes qui prend en compte deux scénarios pondérés par des probabilités, à savoir (i) l'expiration des BSA au bout de 7 ans et (ii) un exercice anticipé dans le cadre d'une offre publique d'achat. Les principales données et hypothèses sont les suivantes :

BSA Kreos / Claret - Tranche A-B - émis en août 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
Nombre de BSA en circulation	214 198	214 198
Prix d'exercice par action	18,67 €	18,67 €
Prix de l'action ordinaire	6,76 €	5,75 €
Date d'exercice	19/08/2030 (expiration) 18/02/2027 (offre d'achat)	19/08/2030 (expiration) 18/02/2027 (tender offer)
Probabilité du scénario d'expiration au bout de 7 ans	95 %	95 %
Volatilité	44,3% (expiration) 44,3% (offre d'achat)	51,7% (expiration) 51,7% (offre d'achat)
Dividende	— %	— %
Taux sans risque	2,9% (expiration) 2,9% (offre d'achat)	2,4% (expiration) 2,4% (offre d'achat)
Juste valeur des BSA Kreos / Claret - Tranche A-B	243	227

BSA Kreos / Claret - Tranche C - émis en novembre 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
Nombre de BSA en circulation	405 832	405 832
dont BSA conditionnels	0	0
Prix d'exercice par action	9,86 €	9,86 €
Prix de l'action ordinaire	6,67 €	5,75 €
Date d'exercice	01/11/2030 (expiration) 18/02/2027 (offre d'achat)	01/11/2030 (expiration) 18/02/2027 (offre d'achat)
Probabilité du scénario d'expiration au bout de 7 ans	95 %	95 %
Probabilité de tirage de la tranche C	Tirée le 21 juin 2024	Tirée le 21 juin 2024
Volatilité	44,3% (expiration) 44,3% (offre d'achat)	51,7% (expiration) 51,7% (offre d'achat)
Dividende	— %	— %
Taux sans risque	2,9% (expiration) 2,9% (offre d'achat)	2,4% (expiration) 2,4% (offre d'achat)
Juste valeur des BSA Kreos / Claret - Tranche A-B	923	794

Au 31 décembre 2024, l'utilisation de la même hypothèse avec une augmentation de +1 % de la volatilité, de +1 euro du cours de l'action, de +1 % du taux sans risque et de +10 % de la probabilité de réalisation du scénario d'expiration au bout de 7 ans se traduirait par des augmentations respectives de la juste valeur des BSA Kreos / Claret tranches A-B et C de 37 milliers d'euros, 350 milliers d'euros, 61 milliers d'euros et 75 milliers d'euros.

Au 31 mars 2025, l'utilisation de la même hypothèse avec une augmentation de +1 % de la volatilité, de +1 euro du cours de l'action, de +1 % du taux sans risque et de +10% de la probabilité de réalisation du scénario d'expiration au bout de 7 ans se traduirait par des augmentations respectives de la juste valeur des BSA Kreos / Claret tranches A-B et C de 30 milliers d'euros, 339 milliers d'euros, 45 milliers d'euros et 74 milliers d'euros.

Note 15.2. Emprunt obligataire convertible Heights

L'emprunt obligataire convertible Heights se compose (i) d'un instrument de dette hôte et (ii) d'options de conversion et de règlement représentant des dérivés incorporés. L'ensemble de l'instrument est évalué à la juste valeur par le compte de résultat (« JVCR ») à chaque date de clôture.

En application des amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants et Passifs non courants assortis de clauses restrictives, l'emprunt obligataire convertible Heights est classé en passif courant.

La juste valeur de l'emprunt obligataire convertible Heights (y compris les dérivés incorporés) a été déterminée à l'aide d'un modèle de Monte Carlo, en considérant deux scénarios pondérés par des probabilités : (i) un scénario de vente ou de défaut/dissolution et (ii) un scénario de conversion volontaire à l'échéance. Les principales données et hypothèses sont les suivantes :

Emprunt obligataire convertible Heights - août 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
Nombre d'obligations en circulation	350	350
Montant de principal à l'origine (en milliers d'€)	35 000	35 000
Taux d'intérêt	6 %	6 %
Prix de conversion par action	€23.77	€23.77
Prix de l'action ordinaire	€6.76	€5.75
Date de maturité	24/08/2025 (événement de put) 24/08/2027 (détention jusqu'à maturité / conversion volontaire)	24/08/2025 (événement de put) 24/08/2027 (détention jusqu'à maturité / conversion volontaire)
Probabilité du scénario de détention jusqu'à maturité	75 %	75 %
Limite de prix initiale	€14.43	€14.43
Montant de remboursement anticipé (événement de put)	120 %	120 %
Volatilité	50 %	50 %
Spread de crédit	25 %	25 %
Taux sans risque	2,9 %	2,4 %
Juste valeur des obligations Heights (en milliers d'€)	20 017	18 864

Au 31 décembre 2024, l'utilisation des mêmes hypothèses avec une augmentation de +1 % de la volatilité, de +1 euro du cours de l'action, de +1 % du taux sans risque et de +10 % de la probabilité de réalisation du scénario de détention jusqu'à l'échéance entraînerait des variations respectives de la juste valeur de l'emprunt obligataire convertible Heights de +2 milliers d'euros, +39 milliers d'euros, -219 milliers d'euros et -631 milliers d'euros.

Au 31 mars 2025, l'utilisation des mêmes hypothèses avec une augmentation de +1 % de la volatilité, de +1 euro du cours de l'action, de +1 % du taux sans risque et de +10 % de la probabilité de réalisation du scénario de détention jusqu'à l'échéance entraînerait des variations respectives de la juste valeur de l'emprunt obligataire convertible Heights de +5 milliers d'euros, +36 milliers d'euros, -166 milliers d'euros et -667 milliers d'euros.

À la date limite de tirage de la seconde tranche du Financement Heights (à savoir, le 4 août 2024), le Groupe n'avait pas tiré cette tranche et a donc abandonné son droit à le faire à l'avenir.

Note 15.3. Prêt garanti par l'État – « PGE »

Le paiement correspondant à la prochaine échéance du PGE est programmé en juin 2025.

Note 15.4. Dettes de location

Les variations des dettes de location sont présentées ci-dessous :

(montants en milliers d'euros)	DETTES DE LOCATION
AU	
31 DÉCEMBRE 2023	540
(+) Augmentation	6
(-) Diminution	(177)
AU	
31 MARS 2024	369
<hr/>	
AU	
31 DÉCEMBRE 2024	2 363
(+) Augmentation	
(-) Diminution	(241)
AU	
31 MARS 2025	2 122

Les dettes de location concernent principalement l'ancien siège du Groupe à Paris (dont le bail a pris fin en juin 2024), les bureaux de Boston occupés depuis novembre 2023, les bureaux de Montpellier occupés depuis avril 2024, le nouveau siège de Paris occupé depuis mai 2024 et, dans une moindre mesure, des véhicules, des places de stationnement et des imprimantes (cf. note 8).

Au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025, la dette de location du siège de Paris et des bureaux de Boston représentait respectivement 93 % et 90 % de la dette locative totale.

Les charges de location liées aux contrats pour lesquels un passif de location et un actif de droit d'utilisation sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 16 se sont élevées respectivement à 114 milliers d'euros et 219 milliers d'euros pour les périodes de trois mois prenant fin respectivement aux 31 mars 2024 et 2025. Elles ont été comptabilisées pour (i) 150 milliers d'euros et 194 milliers d'euros en tant que charges d'amortissement et pour (ii) 5 milliers d'euros et 19 milliers d'euros en tant que charges d'intérêts, pour les périodes de trois mois prenant fin respectivement aux 31 mars 2024 et 2025.

Les charges de location liées aux baux à court terme et aux actifs de faible valeur ne sont pas incluses dans l'évaluation de la dette de location et s'élèvent respectivement à 3 milliers d'euros et 87 milliers d'euros pour les périodes de trois mois prenant fin respectivement aux 31 mars 2024 et 2025.

Note 15.5. Certificats de royalties

Les certificats de royalties sont évalués au coût amorti par la méthode du TIE.

La juste valeur des certificats de royalties, calculée selon le même modèle que lors de leur évaluation initiale, s'élève à 7 313 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et à 7 354 milliers d'euros au 31 mars 2025.

La juste valeur des certificats de royalties est basée sur la valeur actuelle nette des royalties, qui dépend des hypothèses retenues par le Groupe en ce qui concerne la probabilité de succès de ses études cliniques (« POS »), le budget de commercialisation d'obefazimod (« pénétration maximale ») et le CMPC du Groupe. En outre, les prévisions de royalties ont été ajustées afin de prendre en compte toute différence entre la valeur du Groupe calculée à partir des prévisions de la Direction et sa capitalisation boursière.

Au 31 décembre 2024, l'utilisation des mêmes hypothèses, avec une augmentation de +5 points de la POS, de +5 % du taux de pénétration maximal (scénario le plus favorable), de +1 % du CMPC et de + 1 euro du cours de l'action, entraînerait des variations respectives de la juste valeur des certificats de royalties de +572 milliers d'euros, +1 735 milliers d'euros, -314 milliers d'euros et +1 160 milliers d'euros. L'utilisation des mêmes hypothèses, avec une diminution de -5 points de la POS, de -5 % du taux de pénétration maximal (scénario le moins favorable), de -1 % du CMPC et de -1 euro du cours de l'action, entraînerait des variations respectives de la juste valeur des certificats de royalties de -572 milliers d'euros, -2 527 milliers d'euros, +332 milliers d'euros et -1 160 milliers d'euros.

Au 31 mars 2025, l'utilisation des mêmes hypothèses, avec une augmentation de +5 points de la POS, de +5 % du taux de pénétration maximal (scénario le plus favorable), de +1 % du CMPC et de + 1 euro du cours de l'action, entraînerait des variations respectives de la juste valeur des certificats de royalties de +575 milliers d'euros, +1 782 milliers d'euros, -302 milliers d'euros et +1 273 milliers d'euros. L'utilisation des mêmes hypothèses, avec une diminution de -5 points de la POS, de -5 % du taux de pénétration maximal (scénario le moins favorable), de -1 % du CMPC et de -1 euro du cours de l'action, entraînerait des variations respectives de la juste valeur des certificats de royalties de -575 milliers d'euros, -2 595 milliers d'euros, +318 milliers d'euros et -1 273 milliers d'euros.

Note 15.6. Variation des passifs financiers

Les variations des passifs financiers, à l'exclusion des instruments dérivés, sont présentées ci-dessous aux 31 mars 2024 et 2025 :

(Montants en milliers d'euros)	Emprunt obligataire convertible Kreos/Claret (OCABSA)	Emprunts obligataires Kreos / Claret	Emprunt obligataire convertible Heights	PGE	Avances remboursables Bpifrance	Dettes de location	Certificats de royalties	Total
PASSIFS FINANCIERS (hors instruments dérivés)								
AU 1 JANVIER 2024	21 643	—	29 605	3 678	6 771	540	12 229	74 466
Produits	—	23 585	—	—	—	—	—	23 585
Remboursements	—	—	(2 188)	—	(28)	(177)	—	(2 392)
Intérêts payés	(563)	(32)	(492)	(11)	—	5	—	(1 093)
Variations sans effet de trésorerie : classement des dérivés incorporés en tant qu'instruments dérivés	—	(2 729)	—	—	—	—	—	(2 729)
Variations sans effets de trésorerie : (gain)/ perte lors de la comptabilisation ou de la décomptabilisation	—	—	(147)	—	—	—	—	(147)
Variations sans effet de trésorerie : charges d'intérêts et autres	963	(39)	474	41	22	1	932	2 392
Variations sans effet de trésorerie : autres réévaluations de la juste valeur	—	—	(1 571)	—	—	—	—	2 024
AU 31 MARS 2024	22 043	20 785	25 680	3 708	6 765	368	13 161	96 106
AU 1 JANVIER 2025	23 370	46 401	21 574	2 488	—	2 363	13 023	109 218
Produits	—	—	—	—	—	—	—	—
Remboursements	—	(3 705)	(2 188)	—	—	(230)	—	(6 122)
Intérêts payés	(563)	(1 019)	(361)	—	—	(19)	—	(1 962)
Variations sans effets de trésorerie : (gain)/ perte lors de la comptabilisation ou de la décomptabilisation	—	—	(147)	—	—	—	—	(147)
Variations sans effet de trésorerie : charges d'intérêts et autres	1 012	2 155	344	22	—	19	983	4 535
Variations sans effet de trésorerie : autres variations de juste valeur	—	—	1 051	—	—	—	—	1 051
Variations sans effet de trésorerie : effet de la variation des taux de change	—	—	—	—	—	(11)	—	(11)
AU 31 MARS 2025	23 819	43 832	20 273	2 510	—	2 122	14 006	106 563

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2024, le produit de l'émission de la tranche B de l'emprunt obligataire Kreos / Claret est présenté net des coûts de transaction et des dépôts (correspondant aux remboursements anticipés de la moitié des dernières échéances à la date d'émission) déduits comptablement du montant de la dette à l'émission et inclus dans le taux d'intérêt selon la méthode du TIE, qui s'élèvent respectivement à 875 milliers d'euros et 540 milliers d'euros. Le produit net des emprunts obligataires non convertibles de 24 625 milliers d'euros indiqué dans les États consolidés résumés non audités des flux de trésorerie ne comprend pas les frais de transaction de 500 milliers d'euros liés aux BSA Kreos / Claret tranches A-B classés en charges constatées d'avance au 31 décembre 2023.

Note 15.7. Variation instruments dérivés

Les variations des instruments dérivés sont présentées ci-dessous aux 31 mars 2024 et 2025 :

(En milliers d'euros)	Kreos/Claret BSA	Indemnités de rendement minimum Kreos / Claret	Total
PASSIFS FINANCIERS DERIVES			
AU 1 JANVIER 2024	2 579	—	2 579
(+) Emission	—	1 683	1 683
(+) Augmentation de la juste valeur	1 187	—	1 187
AU 31 MARS 2024	3 766	1 683	5 449
AU 1 JANVIER 2024	1 166	3 620	4 786
(+) Augmentation de la juste valeur		175	175
(-) Diminution de la juste valeur	(145)		(145)
AU 31 MARS 2025	1 021	3 795	4 816

Les conditions détaillées de ces instruments et leur traitement comptable sont présentés dans les note 15.1 et 15.2 aux présents états financiers, ainsi que dans les notes 15.1 et 15,2 aux états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2024 qui accompagnent le rapport annuel.

Note 15.8. Ventilation des passifs financiers par échéance

Les tableaux ci-après présentent les maturités contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025. Les montants sont bruts, non actualisés et incluent les paiements d'intérêts contractuels.

(En milliers d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2024					
	MONTANT BRUT	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 2 ANS	DE 2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunt obligataire convertible Heights	21 574	24 063	8 750	8 750	6 563	—
Emprunt obligataire convertible Kreos / Claret (OCABSA)	23 370	30 653	2 250	19 943	8 460	—
Emprunts obligataires Kreos / Claret	46 401	58 080	24 016	25 715	8 348	—
PGE	2 488	2 586	1 293	1 293	—	—
Certificats de royalties	13 023	—	—	—	—	—
Dettes de location	2 363	2 512	993	996	516	7
Passifs financiers dérivés	4 786	4 786	1 166	—	3 620	—
Total des passifs financiers	114 004	122 680	38 468	56 698	27 507	7

AU
31 MARS 2025

(En milliers d'euros)	FLUX DE					
PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	MONTANT BRUT	TRÉSORERIE CONTRACTUELS	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 2 ANS	DE 2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunt obligataire convertible Heights	20 273	23 680	9 866	9 341	4 473	—
Emprunt obligataire convertible Kreos / Claret (OCABSA)	23 819	30 090	2 250	27 840	—	—
Emprunts obligataires Kreos / Claret	43 832	53 089	25 585	27 504	—	—
PGE	2 510	2 586	1 293	1 293	—	—
Certificats de royalties (1)	14 006	—	—	—	—	—
Dettes de location	2 122	2 264	995	956	314	—
Passifs financiers dérivés	4 816	4 816	1 021	3 795	—	—
Total des passifs financiers	111 379	116 526	41 009	70 730	4 787	—

(1) Les flux de trésorerie contractuels indiqués dans les tableaux ci-dessus ne comprennent pas les futurs paiements éventuels liés aux certificats de royalties, qui s'élèvent à 2 % des ventes nettes futures d'obefazimod (dans le monde entier et pour toutes les indications). Le montant pouvant être payé au titre des certificats de royalties est plafonné à 172,0 millions d'euros au total. Les paiements de royalties devraient avoir lieu avant la date d'expiration des certificats, soit 15 ans après leur date d'émission (2 septembre 2037), et seraient inclus dans les catégories « de 2 à 5 ans » et « plus de 5 ans » selon les prévisions de la Direction.

Note 16. Engagements de retraite

Les engagements de retraite correspondent au passif au titre des régimes à prestations définies, évalué sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique française. Cet engagement ne s'applique qu'aux salariés soumis au droit français. Les salariés aux États-Unis bénéficient de régimes à cotisations définies (401(k)).

Note 17. Dettes et autres passifs courants

Note 17.1. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	AU	
DETTE FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	31 DÉCEMBRE 2024	31 MARS 2025
Dettes fournisseurs	30 748	34 046
Factures à recevoir	13 049	22 480
Autres	26	—
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	43 824	56 525

L'augmentation des factures à recevoir au 31 mars 2025 par rapport au 31 décembre 2024 s'explique principalement par les jalons à venir et l'accroissement de l'activité sur le projet ABTECT, reflétant les avancées des essais cliniques de phase 3.

Note 17.2. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont présentées ci-dessous :

(En milliers d'euros)		
DETTE FISCAL ET SOCIAL	AU 31 DÉCEMBRE 2024	AU 31 MARS 2025
Dettes liées au personnel	2 742	1 353
Charges sociales et autres	1 783	1 506
Autres impôts et paiements connexes	184	207
Dettes fiscales et sociales	4 709	3 065

Note 18. Produits opérationnels

Les produits opérationnels se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)		
PRODUITS OPERATIONNELS	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
Crédit d'impôt recherche ("CIR")	1 150	970
Subventions	25	—
Autres	12	24
Total des produits opérationnels	1 186	994

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le Groupe mène des projets de recherche et développement. À ce titre, il a bénéficié d'un CIR d'un montant de 1 150 milliers d'euros pour la période prenant fin au 31 mars 2024 et de 970 milliers d'euros pour la période prenant fin au 31 mars 2025.

Subventions

Les subventions concernent essentiellement les avances remboursables RNP-VIR et CARENA, dont Bpifrance a partiellement renoncé à réclamer le remboursement en juin 2024, à hauteur de 1 872 milliers d'euros et 2 251 milliers d'euros, respectivement (cf. note 3.1).

Autres

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, le poste « Autres » comprend principalement les commissions d'émission, d'annulation et de service de dépositaire prélevées auprès des détenteurs d'ADS par Citibank, qui agit en tant que dépositaire exclusif du Groupe pour ses ADS cotés en bourse et librement négociés. Dans le cadre du contrat de dépositaire conclu entre Citibank et le Groupe, ce dernier est en droit de recevoir une partie des commissions susmentionnées prélevées par Citibank.

Note 19. Charges opérationnelles

Note 19.1. Commercialisation et marketing

(En milliers d'euros)		
FRAIS DE COMMERCIALISATION ET DE MARKETING	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
Frais de personnel	1 090	470
Frais de conseil et honoraires professionnels	546	218
Autres frais de commercialisation et marketing	342	172
Frais de commercialisation et marketing	1 977	860

Les dépenses de commercialisation et de marketing au 31 mars 2025 consistent principalement en des coûts de conseil associés à des études de marché en préparation des futurs travaux de lancement commercial du Groupe aux États-Unis.

Note 19.2. Recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

(En milliers d'euros)		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
Sous-traitance, études et recherches	27 075	29 153
Frais de personnel	4 552	5 069
Frais de conseil et honoraires professionnels	3 209	3 981
Frais de propriété intellectuelle	341	239
Autres frais de recherche et développement	567	860
Frais de recherche et développement	35 744	39 301

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, les frais de recherche et développement s'élevaient à 39 301 milliers d'euros, contre 35 744 milliers d'euros pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2024. Cette hausse est principalement imputable à une augmentation de 2 988 milliers d'euros des frais liés au programme clinique sur la RCH en raison de l'avancement des essais cliniques de phase 2b sur la MC, ainsi qu'à une augmentation de 2 707 milliers d'euros du coût des activités transversales liée au renforcement général des effectifs de recherche et développement afin de soutenir la croissance de l'organisation et à l'émission de nouvelles actions destinées aux dirigeants et aux salariés engagés dans la recherche et le développement. Elle a été partiellement compensée par une diminution de 1 302 milliers d'euros des dépenses liées à notre programme clinique sur la RCH.

Note 19.3. Frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
Frais de personnel	5 274	4 688
Frais de conseil et honoraires professionnels	1 517	1 935
Autres frais généraux et administratifs	1 345	1 410
Frais généraux et administratifs	8 136	8 033

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, les frais généraux et administratifs s'élevèrent à 8 033 milliers d'euros, contre 8 136 milliers d'euros pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2024. Cette baisse est principalement imputable à une diminution des frais de personnel de 586 milliers d'euros, soit 11 %, résultant principalement du rythme de comptabilisation des attributions gratuites d'actions aux dirigeants et aux salariés, dont beaucoup ont été émises après l'introduction en bourse aux États-Unis et la cotation sur le Nasdaq en octobre 2023, ainsi qu'au respect strict du budget approuvé, lequel implique des économies liées à l'élimination de dépenses non essentielles. Elle a été compensée par l'augmentation des frais juridiques et professionnels ainsi que d'autres frais liés à l'exploitation d'une société à double cotation.

Note 20. Effectif

L'effectif moyen du Groupe au cours des périodes prenant fin aux 31 mars 2024 et 2025 était le suivant :

EFFECTIF	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
France	34	42
États-Unis	27	27
Total	61	69

Note 21. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)		
RESULTAT FINANCIER	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
Intérêts sur les emprunts obligataires	39	(2 155)
Intérêts sur les emprunts obligataires convertibles	(1 436)	(1 356)
Intérêts sur les avances remboursables	(51)	(22)
Intérêts sur les certificats de royalties	(932)	(983)
Intérêts sur les dettes de location	(5)	(19)
Augmentation de la juste valeur des passifs financiers dérivés	(1 187)	(175)
Augmentation des autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	(1 051)
Coûts de transaction	(581)	—
Pertes de change sur devise étrangère	(69)	(954)
Autres	(5)	(6)
Charges financières	(4 228)	(6 723)
Produits d'intérêts	2 534	859
Diminution/(augmentation) de la juste valeur des passifs financiers dérivés	—	145
Diminution/(augmentation) des autres passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat	1 571	—
Effet de la désactualisation des avances versées aux CRO	182	233
Gain sur comptabilisation de passifs financiers	147	147
Gains de change sur devise étrangère	1 585	80
Autres produits financiers	12	88
Produits financiers	6 031	1 552
Résultat financier	1 803	(5 170)

Les augmentations et diminutions de la juste valeur des dérivés au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025 sont détaillées dans les notes 15.1, 15.2 et 15.7.

La baisse (augmentation) des autres passifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (« JVCR ») concerne principalement l'emprunt obligataire Heights pour la période de trois mois prenant fin respectivement au 31 mars 2024 (31 mars 2025) (cf. note 15.2).

Les coûts de transaction pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2024 concernent principalement l'amortissement des charges constatées d'avance liées aux coûts de transaction des emprunts obligataires Kreos / Claret tranche C.

Les produits d'intérêts sont principalement liés à l'investissement des fonds issus (i) de l'introduction en bourse du Groupe sur le Nasdaq Global Market et du placement privé européen concomitant en octobre 2023 et (ii) des Financements Kreos / Claret et Heights.

Les pertes de change pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025 sont liées à la conversion dans la monnaie de présentation du Groupe de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en dollars américains au 31 mars 2025 (cf. note 11), ayant pour conséquence une perte de 447 milliers d'euros, et à d'autres pertes réalisées et non réalisées résultant d'opérations de change.

Note 22. Impôt sur le résultat

Le Groupe a subi des pertes fiscales au cours de la période actuelle et des exercices précédents. Étant donné que le recouvrement de ces pertes fiscales n'est pas considéré comme probable au cours des périodes ultérieures en raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, ce dernier n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés au-delà des passifs d'impôts différés résultant de la même entité imposable, du même régime fiscal et d'un calendrier de reprise cohérent, après prise en compte, le cas échéant, des limitations applicables à l'utilisation des pertes fiscales déductibles reportées des périodes antérieures en vertu de la législation fiscale française et américaine.

Note 23. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles.

(En milliers d'euros, sauf les données relatives aux actions)

RESULTAT PAR ACTION DE BASE ET DILUÉ	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2024	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025
	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	62 917 553
Perte nette de la période	(42 867)	(52 370)
Perte par action de base et diluée (€/action)	(0,68)	(0,83)

Les résultats nets des périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2024 et 2025 étant des pertes, les instruments potentiellement dilutifs (BCE, BSA, AGA, OCABSA, BSA Kreos/Claret et emprunt obligataire Heights) ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation diluées, car ces instruments ont un effet antidilutif. Par conséquent, les pertes par action diluées sont identiques aux pertes par action de base.

Note 24. Parties liées

Au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, le Groupe n'a engagé aucune nouvelle transaction avec ses parties liées, à l'exception des plans de rémunération fondée sur des actions (cf Note 14).

Note 25. Engagements hors bilan donnés

Le 12 décembre 2024, le Groupe a été notifié d'une réclamation de la part du vendeur de Prosynergia demandant le paiement d'un complément de prix dans le cadre de la transaction. Des procédures judiciaires sont en cours devant les juridictions françaises. Le Groupe pas n'a comptabilisé de provision dans ses états financiers en lien avec cette réclamation en raison de l'incertitude liée à l'issue de ces procédures.

Au cours de la période prenant fin au 31 mars 2025, le Groupe n'a pas pris d'engagement hors bilan supplémentaire significatif et n'a pas modifié d'engagement déjà existant. Les engagements hors bilan pris par le Groupe au 31 mars

2025 sont identiques à ceux du 31 décembre 2024, à l'exception des modifications suivantes des engagements liés aux contrats conclus avec des CRO :

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe fait régulièrement appel à des sous-traitants et conclut des accords de recherche et de partenariat avec divers organismes de recherche sous contrat, ou « CRO », et avec des partenaires ou sous-traitants du secteur public, qui mènent des essais cliniques et des études en rapport avec les candidats-médicaments. Au 31 décembre 2024 et 31 mars 2025, les engagements du Groupe s'élèvent à respectivement 234 908 et 220 526 milliers d'euros. Les coûts des services fournis par les CRO sont comptabilisés comme une charge opérationnelle au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Note 26. Engagements hors bilan reçus et actifs éventuels

Au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, le Groupe n'a pas reçu d'engagement supplémentaire significatif et n'a pas identifié d'actifs éventuels susceptibles d'être comptabilisés dans le futur.

Note 27. Gestion et évaluation des risques financiers

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit, au risque de change et au risque de liquidité. Le Groupe n'a pas identifié d'évolution significative du risque de crédit et du risque de taux d'intérêt au 31 mars 2025 par rapport au 31 décembre 2024.

Risque de liquidité

Les maturités contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025 sont présentées dans la note 15.8.

Le *cash runway* à la date d'approbation des présents états financiers, selon les estimations du Groupe, est présenté dans la note 2 - *Continuité d'exploitation*.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales effectuées dans des monnaies différentes de la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe qui comptabilise les transactions.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, les charges en USD se sont élevées à 3 101 milliers d'euros, sur la base du taux de change annuel moyen en vigueur au 31 mars 2025. Par conséquent, une variation défavorable de 10 % du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro aurait entraîné des pertes de change d'environ 345 milliers d'euros pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025.

À ce stade, le Groupe n'a pas adopté d'autre mécanisme récurrent de couverture pour protéger son activité contre les fluctuations de change. Ponctuellement, le Groupe peut néanmoins souscrire des comptes à terme en devises afin de couvrir un engagement en devises tel que décrit ci-dessus. Le Groupe pourrait envisager à l'avenir d'appliquer une politique appropriée pour mieux couvrir les risques de change, si nécessaire.

DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers présentés pour le trimestre écoulé dans les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025 sont établis conformément aux normes IFRS applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société. J'atteste également que le rapport trimestriel d'activité (fourni en pages 6 à 14) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les trois premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2025, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est susceptible d'être confrontée pour les neuf mois restants de l'exercice.

Marc de Garidel
Directeur général

Nom du responsable de l'information financière :

Marc de Garidel

Directeur Général

Adresse : 7-11 boulevard Haussmann - 75009 Paris, France

Tél : +33 (0) 1 53 83 09 63

Courriel : info@abivax.com

ABIVAX